

X35– Association des Mairies Démocrates de France

Émission du 21/05/2025 sur DDs TV
https://democratiesdirectes.org/index.php/dds-tv
Musique : Kipling – Carmin. D
https://distrokid.com/hyperfollow/carmind/smiling-ode

Verbatim total transcrit par IA

[Intervenant 5] (0:00 - 0:55)
Bonjour, bienvenue à ma conférence, bienvenue à ma conférence, bienvenue à ma conférence.

[Intervenant 2] (1:59 - 4:47)
Ce soir, nous avons un Space X40 ADMF3, Association des mairies démocrates de France, 3e volet, où nous allons aborder les questions des assemblées citoyennes locales et plus précisément celles de Carmaux, ville du Tarn, que va nous présenter Hugues, dès qu'il aura réussi à monter. Stéphane, notre cher autre principal et président de l'AMDF, arrivera un petit peu plus tard pour des raisons personnelles. Je vais donc, dans un premier temps comme à l'accoutumée, commencer par présenter les règles et le déroulé de ce Space, à savoir que bien entendu, la sexualité, la santé, la religion et le vote sont appelés à rester dans la sphère privée, la polémique stérile, les attaques personnelles et les procès d'intention n'ont pas leur place dans cet agora, et les parlais forts, les insultes, les propos répréhensibles légalement, les trolls sont immédiatement sanctionnés par une exclusion.

Néanmoins, aucune censure d'expression ne sera pratiquée dans le respect de la législation en cours, l'opposition bienveillante, la critique constructive et respectueuse, la divergence d'opinion, tout cela est bien évidemment encouragé. Le savoir-faire et le savoir-vivre doivent être au service du savoir-faire, car nous considérons que la sintoyenté est un état transversal de notre humanité que nous devons développer. Ce Space aura une durée de deux heures, nous vous préconisons de, bien entendu, épingler si vous avez des ressources ou les mettre

dans la bulle.

Également pour ce qui est de Hugues, vous me les envoyez, moi je les épinglerai. Nous vous invitons à vous munir d'un bloc-notes physique ou numérique pour préparer vos questions et vos interventions si vous souhaitiez intervenir. Et bien entendu, quand vous êtes en intervenant, on vous demande d'éteindre vos micros lorsque vous ne parlez pas pour éviter les échos, les problèmes audios.

Et bien entendu, on évite de couper la parole aux intervenants, déjà parce que comme cela les auditeurs profitent pleinement des interventions de chacun, mais surtout parce que nous faisons des extractions de ce Space pour en faire des verbatims qui sont du coup accessibles à tous sur notre site, et que l'IA qui fait cette extraction ne supporte pas ou mal que les voix se chevauchent. Quand vous êtes effectivement en intervenant, on vous demande de lever la petite mimine pour respecter cette consigne de ne pas parler les uns sur les autres, et Marc vous distribuera la parole ou moi-même si nécessaire. Donc Hugues, est-ce que tu arrives à monter ?

Je vois que tu n'es toujours pas... Ah, ça y est, apparemment tu es là Hugues. Bonsoir, est-ce que tu nous entends ?

Il faut que tu allumes ton micro. Allo, vous m'entendez ? Oui, ça y est, on t'entend Hugues.

Tu nous entends bien ?

[Intervenant 1] (4:47 - 4:51)
Ça me demande des autorisations que je n'ai même pas validées. Bon bref, ce n'est pas grave.

[Intervenant 2] (4:52 - 7:40)
Bon, c'est pour ça que nous puissions échanger. Je vais commencer par justement présenter un petit peu ce space, quelle va en être la teneur, et puis ensuite je te laisserai te présenter et on rentrera dans le vif du sujet avec Marc qui va animer cette soirée. Donc, tu es un simple citoyen, un partisan de Carmeau et de ses alentours, soucieux de favoriser la démocratie participative et la démocratie directe, ainsi que de promouvoir Carmeau comme commune pacifiste et neutre.

Donc, tu t'appelles Hugues Debotte, tu es représentant et initiateur, et tu vas donc nous présenter finalement cette démarche que tu vas concrétiser par un rendez-vous que tu as fixé au 29 mai de cette année. Donc, 20 ans après, le nom à la constitution européenne, avec le soutien et les messages de Charles Gave, Philippe Pascot ou Aurélie Fontaine. Cette journée marquera le début d'un engagement sans précédent au sein de la commune de Carmeau, située dans le département du Tarn, que je connais très bien, en région Occitanie, et d'une population de près de 10 000 habitants.

Le projet peut se résumer dans les points suivants. Premièrement, organiser des assemblées de citoyens pour analyser les problèmes de base non résolus. Nutrition, santé, connaissance du droit, analfabétéisme, isolement et bien d'autres.

Deuxième point, trouver des solutions à partir de ce qui existe, sinon construire les alternatives manquantes. Se former à la démocratie directe pour, entre autres, être capable de participer directement à la rédaction de la prochaine constitution, puis des lois, entre parenthèses, article 6 de la DDHC de 1789, et ce, en application des recommandations du Conseil de l'Europe. Enfin, organiser et plébisciter l'auto-organisme, s'organiser de soi-même avec des référendums

locaux, légals et symboliques, invitant les Carmeauxins à faire de Carmeau une commune symboliquement pacifique et neutre.

Et puis, en dernier recours, procéder à la reconnaissance des autres assemblées citoyennes locales, voisines ou plus éloignées. Je pense avoir, enfin, je ne vais pas rédiger, c'est encore une fois Stéphane qui rédige toutes ces introductions, mais avoir effectivement présenté grâce à cela l'essentiel du sujet de ce Space, as-tu des choses à rajouter, Hugues ? Non, je préciserai dans ma présentation après plus en détail, en fait.

Du coup, on va tout de suite écouter ta présentation et Marc prendra la relève pour entrer en interaction avec toi. N'hésitez pas, pour ce qui est des auditeurs, déjà à partager ce Space pour que d'autres puissent nous rejoindre. Et puis, bien entendu, à demander la prise de parole pour interagir avec Hugues.

Donc Hugues, je t'en prie, on t'écoute, présente-toi.

[Intervenant 1] (7:41 - 28:36)
Alors déjà, dans un premier temps, je ne suis pas l'initiateur, nous sommes une équipe. Ça, c'est très important de noter qu'on est contre la personnalisation. Lorsqu'il y a une tête, c'est très facile de la couper.

On sait que c'est culturel en France avec la guillotine. Donc on est contre l'idée d'avoir une tête ou un représentant. On est dans une logique de collégial et de collectif.

C'est très gilet jaune, d'ailleurs, au passage. Et on y tient beaucoup parce que c'est très dangereux d'avoir une seule personne qui représente quoi que ce soit. S'il lui arrive un truc, il n'y a plus rien, en fait.

Donc ça, on est contre. Ça, c'est un point de détail, mais il y a quand même son importance parce que c'est le fil rouge de tout ce qu'on fait en général. Ensuite, on est un groupe d'anciens gilets jaunes, pour une grande majorité d'entre eux, qui se sont retrouvés qui ne sont pas de Carmaux à l'origine, pour une grande partie d'entre eux, mais qui ont atterri à Carmaux un peu par accident ou par choix.

Et à force de discussions et de rencontres physiques, parce qu'on est contre aussi l'utilisation abusive du virtuel, eh bien, on a fini par se mettre d'accord sur l'idée qu'à un moment donné ou un autre, étant donné la crise qui s'est accentuée des institutions en 2024 et qui s'est traduite avec tout le colbeu qu'on connaît encore à l'heure actuelle, mais c'est un vieux problème qui date de plusieurs décennies, qu'à un moment donné ou un autre, nous allons être conduits à constater un moment constituant, c'est-à-dire un moment où la Constitution va devoir être réécrite partiellement ou totalement. L'histoire des moments constituants, pour ceux qui l'ont étudiée, qui ont cherché à trouver l'information, et j'en fais partie, c'est que depuis 1789, pour ne prendre que la partie révolutionnaire, le peuple lui-même n'a jamais véritablement participé à la moindre rédaction.

Il y a eu une petite exception, en 1793, où deux projets ont été proposés, celui de Condorcet, qui a fini en queue de poisson, et celui des Montagnards. Et à l'époque, ce n'était pas un suffrage universel, il n'y avait que les hommes qui votaient, je crois, mais il faudrait le vérifier, peut-être même que c'était un vote censitaire, mais peu importe, les femmes avaient poussé au crime leur mari en étant dans les comités locaux. Et dans tous les cas, la proposition de la Constitution de l'époque avait été soumise à votation locale dans les communes, article par article.

Alors, ils n'avaient pas la possibilité de réécrire les articles, mais ils avaient la possibilité de s'opposer ou d'accepter un article. Ce n'était pas le summum de la démocratie directe et participative, mais c'était un très bon début. Et c'est le seul moment où ça a vraiment fonctionné comme ça.

Malheureusement, cette Constitution, adoptée par référendum le 24 juin 1793, n'a pas pu vraiment être mise en place, parce que ça s'est passé dans un contexte d'abolition de la monarchie, de l'exécution de Louis XVI, donc il fallait s'en prendre à tous les nobles. L'Assemblée nationale de l'époque avait voté, nous n'oublions pas que les tribunaux populaires de l'époque, qu'on invoque beaucoup aujourd'hui, étaient une décision légale venue de l'Assemblée nationale de l'époque. Donc ce n'est pas un truc sorti de la rue ou de gens qui voulaient faire sécession ou quoi que ce soit.

C'était un truc très encadré. Et la terreur est venue derrière, le problème des choix, et si je ne me trompe pas historiquement, et surtout les couronnes d'Europe qui nous sont tombées dessus pour dire ce qui se passe en France, il ne faut pas que ça contamine toute l'Europe. Donc cette belle Constitution qui avait pour principe interne l'idée que les lois, et pas seulement les lois constitutionnelles comme ça se passe en Suisse, les lois étaient écrites depuis les communes, de la même façon qu'ils avaient consulté les communes pour préparer la Constitution.

Donc cette Constitution théorique n'a pas pu avoir lieu, elle avait quand même réformé la DDH de 1789, l'avait enrichie, l'avait rendue beaucoup plus sociale, et aussi avait pondu ce fameux article que l'on revoit en ce moment très souvent, à savoir que si le peuple considère que le gouvernement bafoue ses droits fondamentaux, il a le droit à la dissidence et à se battre contre son pouvoir en place.

Donc on part de cette logique de dire, peut-être qu'on peut avoir une innovation qui peut se mettre en place quelque part, il faut l'expérimenter, et nous pouvons l'initier en s'inspirant de ce qui se passe en Suisse, en s'inspirant de 1793, et en utilisant surtout des outils nouveaux, enfin de façon, pardon, des outils nouveaux, utiliser de façon nouvelle des outils auxquels on n'a pas pensé jusqu'à maintenant. Je suis juriste en droit international public, en droit comparé et en droit constitutionnel.

Ce n'est pas un grade qui me donnait beaucoup de gloire, je suis aussi cuisinier, gastronomique, et je sais ce que c'est que travailler, transpirer 14 heures par jour, donc je suis aussi manuel qu'intellectuel. Mais je suis aussi fier de l'un que de l'autre, ayant eu une mère intellectuelle et un père chef cuisinier. Pour autant, je revendique qu'un certain nombre de notions sont accessibles à tout le monde, et certaines sont même très évidentes, et qui nous permettraient de faire cette bascule dont nous avons besoin de façon pacifiste.

J'entends beaucoup en ce moment de révolution, d'insurrection, de belligérance, on prend les rues, les fourches, on va les virer, etc. Toutes les fois où ça s'est passé dans le sens, ça n'a pas forcément bien marché. Alors, le principe est le suivant, c'est de dire, effectivement, la prochaine fois qu'il va y avoir un moment constituant, il ne faut pas qu'on se fasse voler l'affaire.

Parce que toutes les fois où ça s'est produit dans le passé, c'était soit des partis politiques, soit des comités d'experts, soit des coups d'État. Et il y avait un coup d'État politique, qui n'était pas violent, mais qui a été psychologiquement violent, c'est le traité de Lisbonne qui a violé la décision d'il y a presque 20 ans, ce n'est pas pour rien qu'on a choisi le 29 mai prochain, on a fait exprès de choisir cette date pour célébrer les 20 ans du non au traité de la Constitution

européenne, sachant bien qu'on s'était fait trahir grâce à la Constitution en vigueur par le traité de Lisbonne. Parce que ce qu'ils ont fait avec le traité de Lisbonne, c'était constitutionnellement valable et légal. Mais sur le plan du droit international, c'était une violation de la volonté populaire.

Et le peuple a toujours le dernier mot au regard du droit international. Donc l'idée c'est de se dire, bon ben préparons-nous, n'attendons pas la dernière minute, ne soyons pas mis au pied du mur, organisons-nous dès maintenant pour nous mettre au travail, ça rejoint beaucoup le travail constituant d'Étienne Chouard depuis une vingtaine d'années, réfléchissons à ce que nous voulons, et nos revendications à Carmaux ça va être l'abolition totale des élections. Donc moi qui ai été très longtemps hostile au tirage au sort, parce que ça pouvait mettre le bébé et l'eau du bain à la poubelle en même temps, de me dire et de nous dire, je ne suis pas le seul dans l'équipe, de se dire, ben ouais on pourrait très bien choisir nos représentants par tirage au sort, parce que de toute façon c'est pas eux qui vont décider, c'est le local, c'est les communes.

Par contre, le suffrage universel et la décision finale du vote, donc le référendum, ce qui rejoint le RIC dont on parle beaucoup, et ce qui est la démocratie directe en elle-même, c'est-à-dire c'est le peuple directement qui décide, qui participe aux lois, lui ce suffrage-là, ce vote-là, il est toujours valable. Donc l'idée c'est de s'expérimenter, de se préparer, de sensibiliser une population, et de faire passer le message un petit peu partout. À quel moment interviennent les outils du droit international ?

Alors, le droit international public, c'est un mot un peu savant, qui en fait s'appelait le droit des nations. Alors le droit des nations, nationalisme, ça fait un peu peur, ça fait penser au nazisme, tout ça. Mais en fait, nation en latin, ça se dit GENS, G-E-N-S, et oui, c'est le même mot que les gens.

Et pendant très longtemps, le droit international public s'appelait le droit des gens. Pourquoi ça s'appelait comme ça ? Parce que ça représentait le droit des peuples, les droits locaux.

C'est exactement la problématique, par exemple, qu'on rencontre en Alsace-Moselle, où il y a un droit local qui concerne un peuple particulier avec des règles particulières. Mais c'est aussi ce qui a permis, François Promé, de se libérer de Charles Quint et de faire respecter le droit des gens, des bourguignons, qui était mis en jeu dans sa libération. C'est un dossier un peu technique, mais qui fait écho, parce que le droit international, c'est un droit intemporel.

Il n'y a pas de prescription. On peut revenir en arrière très longtemps en arrière. Et ce droit international public, ce droit des gens, ce droit local, ce droit des peuples, s'applique autant au Vatican, à 800 habitants, que Monaco, à 20 000 habitants, que la Principauté d'Andorre, pas très loin de Toulouse, où on se trouve à Carmeau, que la Suisse, que le Luxembourg, le Shenzhen, et aussi une commune comme Carmeau, ou demain Metz, ou Brest, ou bien Paris, ou bien Tartempion, quelle que soit la commune, en fait.

La seule différence, et on en vient à un deuxième outil très important qu'il faut utiliser, qui a été négligé par ignorance, non pas par méconnaissance ou par mépris, mais par ignorance, c'est le fait que si on applique ce droit international dans des assemblées citoyennes locales pour se déclarer et se faire reconnaître à un moment donné ou à un autre, eh bien, on a besoin de se reconnaître entre assemblées locales.

C'est un tricotage qu'il faut faire, mais il faut le formaliser selon des règles de droit international. Alors, on déclare tout ça en mairie, selon des lois en vigueur en France. On n'a

pas besoin de déclarer une association, ça n'a rien à voir avec ça.

Et ensuite, on a des interlocuteurs internationaux qui sont de simples observateurs, mais qui peuvent enregistrer les choses pour témoigner plus tard que finalement, lorsque l'ensemble du territoire est couvert, un minimum de trois assemblées citoyennes par départ, neuf ans, il ne faut pas toutes les communes, il n'y a pas besoin de tout ça, mais qui sont organisées, très organisées, qui se reconnaissent toutes entre elles. Il faut un tricotage de terrain réel et pas simplement virtuel sur un site Internet, mais vraiment se rencontrant physiquement avec un document écrit et enregistré, le tout dans un journal officiel des assemblées citoyennes, stocké de façon protégée sur Internet, pourquoi pas dans une identité neutre à l'étranger qui stocke par sécurité tous les registres et qui devient un outil de communication et d'information officielle comme le journal officiel de la République française.

Et là, on peut se dire qu'on arrive à un moment où on n'est pas obligé d'attendre qu'il y ait un moment qui déclenche ce moment constituant parce que dans le passé, quand on a changé de régime, que ce soit Pétain en 1940 ou 1944-1946 après la Seconde Guerre mondiale ou le coup d'État de Napoléon III en 1852 ou la défaite de la France en 1871 face à la Prusse, dans la plupart des cas, ça a toujours été un événement international qui a déclenché le processus constituant ou le changement de régime en France, sauf en 1793. Donc rien ne dit que nous, les Français, qui sommes observés quand on voit que le mouvement des Gilets jaunes a inspiré plus de 52 pays très spontanément.

On est observés, on n'est pas un exemple, on n'est pas un modèle, mais on sait qu'on est les emmerdeurs de service, on est les gueulards, nous, les Français. On est toujours en train de rouspéter, on n'est jamais contents, parce qu'on est le peuple qui dit non. Et d'ailleurs, on l'a dit il y a 20 ans.

Et bien aujourd'hui, on dit non à quoi ? On dit non à ces dirigeants qui font ce qu'ils veulent, qui tournent en roue libre, qui pendant la période de 2020 du Covid nous ont pris vraiment pour des cons. On a été le peuple le plus absurde avec les Grecs, avec cette autorisation de sortie qui ne voulait absolument rien dire.

Et nous, les Français, nous en avons marre de ne plus pouvoir contrôler notre propre décision. J'en veux pour preuve que j'ai discuté pas plus tard qu'hier avec des Savoyards, pas des Savoisiens, des Savoyards qui sont à l'origine une constitution provisoire propre à la Savoie. Je sais qu'il y a une polémique sur cette région, mais ce qui est intéressant, c'est dans l'argumentaire, et nous le diffuserons le 29 mai à Carmaux en vidéo, parce qu'on aura un rétroprojecteur pour faire intervenir un certain nombre d'interlocuteurs qui ne sont pas présents.

Il est intéressant de savoir qu'ils ont été motivés en tant que personnel suspendu, et qu'ils se sont dit mais qu'est-ce que c'est que ces décisions à bras câbles en Brest, qui ne veulent rien dire, et qui nous mettent dans une mêlasse impossible. Donc nous voulons reprendre notre destin en main, être souverains de notre futur, et nous avons donc commencé à travailler à une constitution de Savoie qui sera revue avec les autres régions. Ce n'est pas figé dans le marbre, ce n'est pas de l'indépendantisme, c'est plutôt une forte autonomie, comme ça existe en Italie ou en Espagne par exemple.

Et l'idée est là, c'est qu'il y a un vent en ce moment en France qui est en train de se lever, de cette volonté de se dire qu'on doit se décoloniser de nos dirigeants, comme certains se sont décolonisés après la secondaire mondiale. On doit retrouver notre droit à disposer de nous-mêmes et à notre capacité d'autodétermination. Nous n'avons pas besoin de demander

l'autorisation pour faire tout ce que je viens de dire.

C'est nous le peuple souverain, c'est marqué dans l'article 3 de la Constitution, c'est dans la charte de l'ONU, c'est dans les droits universels, c'est partout. Et c'est ça qui est très important à noter, c'est que la plupart du temps, quand on évoque ce projet autour de nous, les gens nous disent « mais vous croyez que ceux en face vont vous laisser faire, ils vont vous donner l'autorisation ? » Et on leur répond « mais on n'a pas besoin de l'autorisation ».

On est comme ce petit écureuil qui prend le masque, je ne sais pas si vous avez déjà vu ce dessin, le masque de protection COVID, qui saute avec, comme un parachute, et l'autre qui reste sur la branche lui dit « mais ce n'est pas fait pour ça le masque ». Et celui qui saute, il dit « je m'en fous, sous-entendu, je suis libre, je prends le risque et je n'ai pas besoin de l'autorisation pour le faire, parce qu'en fait ça peut être utilisé pour autre chose ». Donc on est dans une dynamique innovatrice, audacieuse, pacifiste.

Il ne faut pas oublier que par exemple la Serbie, avec Popovic, s'est libérée de Milošević, le dictateur, sans violence, parce qu'ils ont utilisé des outils intelligents, au même titre que Gandhi à l'époque en avait utilisé et que d'autres ont utilisé dans le reste du monde. Popovic a inspiré le printemps arabe, a inspiré « Nuit debout », a inspiré « La chute de Moubarak » et ce sans aucune arme en fait. D'ailleurs son bouquin s'appelle « Comment faire tomber un dictateur sans arme quand on est petit tout seul et sans arme ».

Donc on peut arriver à une révolution pacifiste, on peut arriver à un changement de système à partir du moment où déjà on se met au travail, là où on se trouve, on arrête d'avoir des incantations nationales et « Allez-y, faisons tous du rassemblement de la fédération, de l'union, faisons tous pareil, etc. » Non, relevons les manches, comme un cuisinier, mettons-nous au travail, travaillons ensemble, soyons pédagogiques et avançons. Alors pourquoi, et je finirai là-dessus, il y a cet exemple, donc on fait deux tables rondes, en préalable à la grande table ronde sur la démocratie et tout ce que je viens de dire, on fait deux tables rondes sur la nourriture et la santé.

Pourquoi on fait ça ? Parce qu'en fait il faut faire un lien dans la souveraineté personnelle, la souveraineté alimentaire et la souveraineté sanitaire avec la souveraineté générale, c'est-à-dire qu'à partir du moment où sur un point particulier, concret, matériel du quotidien, on aide les gens à se prendre en charge par eux-mêmes et collectivement on se serre les coudes et on trouve des solutions ensemble, à ce moment-là, il y a une prise de conscience de dire « En fait, je suis souverain, je suis décideur ou décideuse de mon futur, de mon destin. » C'est ça, être souverain, c'est celui ou celle qui décide pour lui-même de son futur et qui ne demande pas une autorisation de sortir à sortir, par exemple.

Eh bien, si on arrive à faire sur le béaba de la nourriture, qui est le même point commun que quelqu'un qui habite en ville, que les étudiants en université ou que la mamie retraitée à la campagne qui n'a que 800 euros et qui ne s'en sort pas, c'est le même problème partout, la même façon pour la santé, comment arrivons-nous à nous soigner dans le désert médical ? J'ai personnellement quelques petits problèmes, mais pendant deux ans, je n'ai pas réussi à voir un cardiologue, par exemple, et ce n'est pas un coup de baguette magique que j'ai fini par en avoir un, alors que je ne suis pas loin de Toulouse. Eh bien, tout ça, ce n'est pas normal.

Donc, on peut arriver à trouver des solutions, mais il faut se mettre ensemble pour le résoudre et se dire « Ces problèmes-là, ils ont une origine, ils ont une racine, et cette racine, c'est le dysfonctionnement de nos institutions qui sont définies dans la Constitution. Donc, en attendant de pouvoir changer la Constitution, déjà, on les règle et on va éviter que ça se

répète. Donc, on est solidaires entre nous, mais par contre, on anticipe le coup pour que ça s'arrête définitivement, pour que ça ne recommence pas avant très longtemps, et il est vrai que aujourd'hui, la France est reconnue comme un État et un pays extrêmement corrompus par ses dirigeants qui, en plus, depuis une dizaine voire une quinzaine d'années, si ce n'est plus, ont vendu toute notre tissu industriel, toute notre entreprise nationale à la découpe par corruption. On l'a vu avec Alstom, ou M. Cron, qui est un polytechnicien formé par la République, avec les impôts des Français, qui a même été payé pendant ses études, et qui a vendu le fleuron technologique nucléaire aux Américains par corruption avec un super parachute doré.

Tout ça, ça doit s'arrêter. Et pourquoi on ne peut rien faire aujourd'hui ? Parce qu'on ne peut pas les virer, on ne peut pas les contrôler, on ne peut pas leur demander de compte et pourquoi on ne peut pas le faire ?

Parce que c'est marqué dans la Constitution. Donc, à un moment donné ou à un autre, le fruit va finir par tomber parce qu'il sera complètement pourri, mais si on n'est pas prêts, on se fera avoir pour plusieurs générations. Et le projet de Carmeau, c'est d'arriver à sensibiliser le maximum de gens, pas tous, on n'a pas besoin de tout le monde, mais le plus grand nombre, pour dire, nous sommes prêts, et nous allons pouvoir exiger d'être présents, parce qu'en plus, il y a des règles nationales et internationales qui sont en notre faveur pour pouvoir faire cette participation et l'imposer non pas à nos dirigeants, mais l'imposer de facto, en fait.

Dernière chose importante, c'est que dans ce projet, pour des raisons pratiques et techniques en matière d'outils de droit international, nous avons lancé une pétition à Carmeau pour obtenir un référendum local. C'était marrant, parce que j'en ai discuté avec mes voisins aujourd'hui, qui me disaient, ouais, mais il faut aller à Paris. Non, il n'y a pas besoin d'aller à Paris, c'est un référendum local.

Oui, mais monsieur le maire ne voudra pas. Non, non, il y a des règles de droit, il y a des règles qui encadrent le droit, le référendum local, où le maire ne peut pas refuser, il n'a pas le droit de le faire, sinon ça se finira mal pour lui, surtout à la veille des élections municipales. Pour obtenir un référendum local symbolique, en plus, qui ne mange pas de pain, comme quoi, voulez-vous que Carmeau soit reconnu comme ville pacifiste et neutre ?

Et le mot neutre n'est pas innocent. Quand ce projet a été présenté à madame la maire de Genève, Christina Kistos, qui finit son mandat le 31 mai et qui recommence un nouveau mandat le 1er juin 2026, elle a dit, je vous soutiens et je recommande votre projet, parce que vous avez totalement raison, et ça fait vraiment écho à ce qui se passe en Suisse et la façon dont nous fonctionnons. Donc nous avons un soutien symbolique très puissant, qui n'est autre que la mairie de Genève.

Voilà, ça c'était la petite cerise sur le gâteau, au même titre que la Fondation Jean Jaurès a regretté d'avoir eu l'information un peu tard, mais viendra et rejoindra nos projets, nos travaux, dans les mois et les années qui suivent. Voilà ce qui se passe à Carmeau, qui inspire en plus, au passage, Paris, Montpellier, Toulouse, Chartres, la Savoie et la Haute-Savoie désormais, et sans doute plein d'autres entités, parce que parmi nos partenaires nous avons Coalition Citoyenne et l'Association pour une Constituante, dont je fais partie au passage, et qui sont en lien avec une bonne soixantaine de collectifs, pour ceux qui le connaissent, mais il y en a beaucoup plus, qui sont dans cette mouvance et dans cette logique, et qui d'ailleurs veulent absolument que le 30 mai prochain, le lendemain du 29 mai à Carmeau, on puisse témoigner de tout ce qu'on a fait, tout ce qu'on a vu, qui sera filmé et diffusé sur laconcordetv.fr, un média citoyen tout aussi révocatoire et impératif, et j'ai le genre qu'il soit.

[Intervenant 3] (28:37 - 29:59)
Merci beaucoup. C'était assez complet, c'était très intéressant. Je vais rappeler que dans le tweet qui annonce le Space, on a mis le lien vers justement la chaîne laconcordetv.fr, pour ceux qui veulent aller voir, et également le site internet aclcarmeau.fr carmeau.fr pour du coup pouvoir suivre ce qui se passe, notamment au niveau de l'Agora, qui est prévu le jeudi 29 mai de la semaine prochaine. Moi, j'aurais une première question qui serait de savoir quelles sont les différentes facettes de l'Assemblée citoyenne locale, parce que j'ai bien entendu le projet sur la préparation du moment constituant, donc ça me rappelle tout ce que tous les enseignements d'Étienne Chouard qui dit qu'il faut qu'on fasse les ateliers constituants pour se préparer à la rédaction de la constituante. Est-ce qu'il y a d'autres facettes à ces assemblées, parce que je vois justement que on va parler donc de santé et de nourriture. Est-ce qu'il y a des actions et la mise en place de choses en parallèle, comment dire, dissociées de la mairie et du pouvoir descendant, vertical, de l'État, des initiatives, je dirais, peut-être pas qui font sécession, mais autonomes, on va dire.

Est-ce qu'il y a ces facettes-là ?

[Intervenant 1] (30:00 - 36:59)
Alors, déjà, dans un premier temps, ce qu'il faut voir, c'est que nous avons défini, nous travaillons encore, parce qu'elle n'est pas complètement terminée, mais elle est bien avancée, nous avons comme base une constitution locale. Une constitution locale provisoire et partielle. Ça veut dire qu'elle ne concerne que Carmaux et ses environs au début, et puis quand ça commencera à s'agglomérer, ça sera que Carmaux et puis chaque commune voisine fera sa propre entité.

Et provisoire, c'est-à-dire qu'en fait, c'est juste une organisation interne, locale, en vue de préparer la prochaine constitution lorsqu'elle sera mise en place et qu'on sera dans un processus constituant. Ça, c'est très important, parce que le moment déclaratif fera qu'une fois que ça sera déposé en mairie selon des articles du code des collectivités territoriales très strictes qui obligent le maire à enregistrer ces informations-là et les consigner, eh bien, on pourra aussi déclencher un traité unilatéral de déclaration d'existence de cette entité locale au nom du droit international et qui sera envoyé à une série d'entités compétentes et reconnaissantes pour leur capacité à enregistrer la chose. Ça, c'est très important comme processus.

C'est pas de la sécession, parce que le principe de l'Assemblée citoyenne locale, c'est justement de dire nous ne sommes pas l'État, nous reconnaissons l'État, nous, on n'a pas besoin de recours à la violence légale, on est pacifiste, auto-organisé, auto-discipliné, donc on vous laisse avec vos élections et vos pouvoirs exorbitants, et nous faisons dans notre coin sans vous emmerder donc ne nous emmerdez pas.

Et les élections, on n'en veut pas, on s'en n'occupe pas, on n'y va pas, ça ne nous intéresse pas, c'est contre-nature de ce que nous faisons. Après, c'est pas qu'il y a des ateliers parallèles ou sécessionnaires, c'est que, déjà, le fait de s'occuper de la nourriture et de la santé, on sait que la santé, on ne peut pas utiliser le mot médecin, par exemple, pour tout ce qui est solution alternative. Donc on fait attention au mot qu'on utilise, alors que nos grands-parents utilisaient la phytothérapie de façon totalement banale.

Et on voit d'ailleurs sur les réseaux aujourd'hui ressurgir des personnes bien ridées, bien fripées à la campagne qui disent que moi j'utilise le charbon poussier, moi j'utilise le miel au boulot, etc. Donc il y a une résurgence de la médecine naturelle, on va dire, tout comme les

Chinois le font depuis 3-4 000 ans. Donc il y a 4-5 chapitres qui ont été identifiés de façon un peu subjectif, mais qui sortent du lot et qui sont un peu des nominateurs communs.

Après, ça ne veut pas dire que c'est valable partout, ça ne veut pas dire qu'en plus on constatera forcément que c'est valable à Carmaux, d'autant plus qu'à Carmaux on est sur un terrain, un territoire extrêmement riche en renforcement social. C'est un territoire qui a extrêmement souffert de la fin de l'exploitation du charbon, et c'est devenu un peu une ville-dortoire. Donc il y a un taux de chômage important, et beaucoup de commerces ont fermé, donc il y a une dynamique qui fait qu'il y a beaucoup de liens sociaux et de travaux humains qui se sont mis en route.

Donc si ça se trouve, il y a certaines choses qu'ils trouveront réponse, mais pour avoir discuté avec la directrice du centre social de la région, il y a effectivement des carences en matière d'accès au droit, de connaissance du droit. Donc il y a des ateliers de droit que j'avais menés dans tout le Tarn pour auprès de presque 500 personnes sur une première année, au travers d'une dizaine de réunions qui vont être remises en route parce que les gens ont besoin de connaître les règles en vigueur, ça c'est très important. La nourriture, on voulait organiser un marché des producteurs locaux, malheureusement il a plu et on avait oublié le plan B, donc on ne l'oubliera pas la prochaine fois.

Est-ce que c'est forcément prolifique, on n'en sait rien. Il y a tous les jardins partagés qui sont très bénéfiques, mais est-ce que par exemple on ne peut pas déclencher un référendum local pour que je crois que c'est en Scandinavie, je ne sais plus dans quel pays, où vous avez l'autorisation de faire pousser des patates et des tomates, même au pied du poste de police parce qu'il y a de la terre qui est disponible. Donc pourquoi pas organiser la population pour dire si vous n'avez pas de lopins de terre ou quoi que ce soit et que vous voulez faire pousser vos fruits et vos légumes, l'Assemblée citoyenne locale fera en sorte de déclencher un référendum local pour que pour pousser au péché la mairie d'être obligée d'accepter qu'il y a des lopins de terre, des endroits dans la commune qui seront à utiliser.

Donc la nourriture, la santé, l'accès aux droits et il y a deux phénomènes très graves qui sont en plein développement, c'est l'isolement des jeunes qui sont complètement lobotomisés par leur téléphone et internet et la période Covid n'a pas arrangé les choses et l'analphabétisme parce que on le sait que la France est en plein déclassement au niveau du système scolaire mais pas que, il y a beaucoup de jeunes qui arrivent à l'université qui ne savent même plus faire une phrase sans faire cinq fautes d'orthographe et de grammaire et il y a encore beaucoup trop d'adultes qui ne savent pas lire et écrire, or on sait très bien que si on ne sait pas lire et écrire, on n'accède pas aux textes, donc on ne peut pas participer à la vie citoyenne, on ne peut pas participer aux lois et donc on subit encore les choses.

Donc pour répondre à la question, il y a suffisamment à faire rien que dans ces quatre, cinq dossiers là, sans pour autant court-circuiter le système, ce n'est pas l'idée, c'est plutôt d'identifier les problématiques et si ce sont les bonnes problématiques, de savoir est-ce qu'il y a des solutions existantes, oui ou non, si elles n'existent pas, réfléchissons ensemble dans l'Assemblée citoyenne locale et pas simplement la Constitution pour trouver des solutions ensemble de façon solidaire et la fameuse intelligence collective. Donc oui, en tout cas ce qui est sûr, c'est qu'on va reprendre le chantier du marché des producteurs locaux et des circuits courts, on va rouvrir le chantier des ateliers du droit et on va commencer à réfléchir sérieusement de quelle façon on peut lutter contre l'analphabétisme et surtout l'isolement, la dépression et le suicide notamment des jeunes mais pas que, qui fait qu'on a une population qui est assez déprimée et il faut arriver à sortir de cette torpeur. Est-ce que c'est lié aussi à l'idée que l'on donne un espoir de futur où on va pouvoir enfin diriger les choses nous-mêmes, peut-

être que c'est une dynamique générale mais on va pas aller chercher à faire trop dans la marge parce que déjà c'est très chronophage, ça demande beaucoup de temps et d'énergie et que même que ces 3, 4, 5 chapitres-là c'est suffisant pour nous bien nous occuper en plus des travaux constitutionnels.

[Intervenant 3] (37:04 - 37:20)
Merci. J'ai une autre question, du coup, vous parlez de ça va beaucoup vous occuper, vous êtes combien à peu près dans les assemblées citoyennes locales en termes de forces vives, de forces humaines ?

[Intervenant 1] (37:20 - 39:18)
Alors, il faut surtout placer la chose dans le temps. Cette idée a mûri fin novembre, début décembre à Saint-Paulien en Haute-Loire rencontrant le paysan Sébastien Béraud à Verte-France et c'est début janvier seulement qu'on a commencé à discuter entre nous et réfléchir, donc c'est très très jeune, c'est très très court. A la base, on n'est même pas une petite dizaine ce qui est largement suffisant pour commencer parce que déjà rien qu'à organiser 8 à 10 personnes, c'était déjà un sacré désordre.

Ensuite, on a un allié puissant qui est arrivé, c'est c'est participation coopération Occitanie qui travaille beaucoup sur les jardins partagés en commodas et la production de nourriture autonome. Et eux, ils sont une vingtaine environ avec des relais dans tout le Tarn. Et effectivement, lorsqu'on a mis en place le dispositif, on a des amis, des relais, mais on est un peu éparpillés malheureusement, qui vont jusqu'à Lavore, jusqu'à Albi, jusqu'à Groyer, jusqu'à Castres.

Donc nous, au noyau dur, il est 8 personnes environ. Simplement, on a des appuis, des soutiens qui en plus ont des connaissances à Carmaux ou à Albi, donc ce qui fait que ça fait du relais. Et autre chose, c'est que nous, en contactant, en prospectant, en donnant des flyers, en discutant avec les gens, avec les uns, avec les autres, eh bien on a plusieurs personnes qui nous ont dit, nous viendrons le 29 mai et on va travailler ensemble et travailler avec vous à long terme parce qu'on ne savait pas que ce projet existait et donc on va vous rejoindre.

Donc à l'heure actuelle, on est un petit groupe mais qui est en train de grossir de façon assez rapide. Donc on est très confiants sur le fait qu'on va vite monter à 20, 30, 40 personnes. On n'est pas pressé de ce chiffre-là parce que plus on est nombreux, plus c'est difficile de s'organiser.

[Intervenant 3] (39:23 - 39:48)
Merci. Je vais inviter les auditeurs qui ont des questions à lever la main pour nous rejoindre et les poser. Moi, j'ai une autre question qui est sur la pétition que vous avez mentionnée sur le référendum local.

Quelles sont les conditions pour que ce soit pris en compte et que le référendum local soit déclenché ?

[Intervenant 1] (39:51 - 43:27)
Alors il faudrait que je regarde la loi en détail. Simplement, on part du principe qu'on va prendre notre temps sur cette affaire parce qu'il faut beaucoup de temps d'explication et de pédagogie sur le fait qu'on puisse avoir atteint le seuil légal pour obtenir un référendum local. La particularité, c'est que ce référendum que l'on propose, ce n'est pas un référendum pour est-ce qu'on construit un pont ?

Est-ce qu'on aménage un service ? C'est un référendum symbolique. Donc, c'est assez particulier.

On en a parlé aux élus locaux en vigueur. Alors, on a les élections municipales qui peuvent changer la donne dans 2026, mais qui n'ont pas trouvé d'un mauvais oeil de se dire, bah oui, pourquoi pas, on pourrait le faire si ça peut vous aider. D'une façon ou d'une autre, on part du principe que si on retient un refus en appliquant la loi, soit on poussera au crime en allant un peu plus loin, soit on l'auto-organisera nous-mêmes sous forme de plébiscite.

Parce que d'une façon ou d'une autre, pour l'instant, ça a une valeur symbolique. Par contre, le fait de le tenir, de le valider, de l'enregistrer, et ensuite de le déclarer, notamment sur le plan de la mairie et au niveau des instances internationales, ça a une valeur juridique pour demain, ça c'est certain. Après, le ratio exact, je ne me rappelle plus, il faudrait que j'aille vérifier le nombre de pourcentages qu'il faudrait qu'on puisse avoir, mais après c'est aussi un accord, dans un cas particulier comme celui-là, de voir avec les entités et les dirigeants du moment.

Simplement, les élections municipales vont brouiller les pistes. Donc là, aujourd'hui, depuis 15 jours, 3 semaines qu'on a lancé, on a plus de 300 signataires, et on n'a pas fait beaucoup de promotions. On a fait juste un trac qu'on a diffusé dans les boîtes aux lettres, c'est tout.

On n'a pas fait de porte-à-porte, on n'a pas tenu les marchés, sauf une seule fois. On n'a pas battu campagne, comme on dit, donc on est loin du résultat. Mais comme Carmeau a 9300 habitants, et 4 à 5 000 personnes votant en droit de vote, si on atteint déjà 10%, on n'en est pas loin, ça voudrait dire 500 personnes, c'est déjà pas mal, et je pense que à force de battre campagne, on peut arriver à 2-3 000 sans trop de difficultés.

Donc, voilà. Je n'ai pas complètement répondu à la question, parce que je ne suis pas allé voir dans les détails techniques, mais il y a autant le côté un peu particulier de la chose, puisque c'est symbolique, et puis le fait qu'on prend notre temps et que lorsque ça sera suffisamment mûr, sans doute entre la municipale et la prochaine présidentielle, on se prononcera pour dire qu'on a atteint un chiffre suffisamment raisonnable. Je voudrais juste faire un petit parallèle sur les pétitions, par exemple, qu'il y a auprès de l'Assemblée nationale. Les pétitions sont censées être traitées en commission des lois sur un certain ratio.

Ce ratio n'est jamais atteint, et pourtant, la pétition est quand même traitée en commission des lois. Donc, il y a la théorie, puis il y a la réalité des choses et le côté humain. Pour l'instant, c'est en bonne voie, parce qu'avec très peu de moyens, on a obtenu quand même pas mal de soutien, mais on va continuer à battre campagne.

On considérera que si on atteint 20-30 % des inscrits aux élections, ça sera un ratio suffisamment important pour dire maintenant, M. le maire, qu'est-ce qu'on fait ?

[Intervenant 3] (43:29 - 43:36)
Et l'objet exact de la pétition, c'est quoi, l'intitulé, ce que vous présentez, ce que vous demandez ?

[Intervenant 1] (43:36 - 43:41)
Souhaitez-vous que Carmeau se déclare comme une pacifiste et neutre.

[Intervenant 3] (43:41 - 43:44)
D'accord.

[Intervenant 1] (43:45 - 43:47)
Et c'est parce qu'on ne veut pas la guerre.

[Intervenant 3] (43:50 - 43:53)
Ah oui, neutre militairement. Le neutre, il est par rapport à ça comme la Suisse.

[Intervenant 1] (43:54 - 47:35)
Exactement. C'est d'ailleurs pour ça que la maire de Genève est intervenue et a soutenu le projet. On a les amis de la paix qu'au début on avait dans la poche et à qui on a soumis le projet, puis quand ils ont vu le mot neutre, il y a eu un hérissement de poils.

J'ai gardé le mail en trace, en disant, oui, mais Jean Jaurès était contre la neutralité parce que c'était le néant. Après, relecture des écritures de Jean Jaurès, il ne faut pas oublier que Carmaux c'est la ville des combats de Jean Jaurès, même s'il est né à Castres et qu'il a été député prof plutôt à Albi et Toulouse, il parlait de neutralité en tant que néant dans la question religieuse à l'école, mais pas dans la question diplomatique, internationale, militaire, puisqu'il était le plus grand de tous les pacifistes. D'ailleurs, il s'est fait assassiner pour ça.

Et nous, on invoque la neutralité parce que juridiquement, demain, c'est un outil de droit international. Et ça fait écho au pacifisme. C'est vrai que c'est une utopie et un idéal, mais si nous étions tous, tous les états du monde étaient des états suisses, il y aura peut-être beaucoup plus difficilement plus de guerres dans le monde parce qu'on se serait déjà engagé depuis très longtemps à ne plus faire la guerre aux autres.

Et si les Suisses, on leur fout la paix, c'est pas simplement parce que c'est le grand confort de l'Europe, ça c'est un mythe récent. L'origine, c'est qu'en fait, ils ont construit un système ultra-démocratique et une idée que en fait, ils font la guerre à personne, mais par contre, si on vient les emmerder, ils se défendront. C'est ce qu'on appelle dans la théorie des jeux le gagnant-gagnant.

La théorie des jeux est un système d'équilibre où on ne sait pas du tout ce que va faire l'autre. Mais en tout cas, ce qui est sûr, c'est qu'après de multiples analyses, est perdant celui qui à un moment donné finira par trahir l'autre et ne sera plus dans la confiance. Et celui qui perd le moins de plumes, celui qui sera toujours dans la confiance, mais qui aura démontré que si jamais on le trahit, il peut faire très mal.

Le principe 6, c'est celui-là. C'est-à-dire qu'on les embête jamais, mais ils sont tous armés. Parce qu'ils sont tous armés en Suisse.

Ils ont tous fait le service militaire et ils repartent avec leurs armes du service militaire à la maison. Ils n'ont pas le droit de s'en servir pour régler leurs comptes personnels, mais si jamais le pays est attaqué, ils ont même le devoir de sortir leurs armes et ils ont un service militaire quasi à vie jusqu'à un certain âge. Et pourquoi ils sont dans cette situation-là ?

Pourquoi ils sont en paix ? Parce que c'est un peu comme les Français à la sortie de la Seconde Guerre mondiale. De Gaulle l'avait dit à quel généraux qu'il voulait s'en prendre à tous ceux qui sortaient de la guerre.

Et il leur a dit, mais attendez, vous savez qu'ils ont quand même toutes les armes encore. D'ailleurs, c'est pour ça que les armes sont interdites en France. C'est pas parce qu'on a peur d'une belligérance ou quoi que ce soit.

C'est parce que le peuple, on en a peur. Les dirigeants en ont peur. Bref, en tout cas, à partir du moment où on adopte le principe de neutralité et de pacifisme, c'est les deux faces d'une même pièce, on rentre dans un jeu gagnant-gagnant où en fait, on arrête de se prendre la tête et à la rigueur, on viendra à la rescousse que de ceux qui ont besoin d'un coup de main mais façon casque bleu au NU.

Pas invasion, pas bombes, vente d'armes, etc. Non, ça c'est pas possible. Mais c'est une utopie.

Après, on est toujours capable d'innover et d'oser proposer quelque chose de nouveau.

[Intervenant 3] (47:37 - 47:44)
C'est positif les utopies parce que ça fixe la boussole quand même. J'adhère totalement à ça.

[Intervenant 1] (47:44 - 53:13)
C'est exactement ce que dit Popovic dans son bouquin sur comment faire tomber un dictateur, etc. Trouver les moyens de déstabiliser le pouvoir et prendre sa place, c'est une chose. Mais il faut avoir un objectif, une vision.

Il faut avoir une idée simple qui rassemble tout le monde. Nous, notre idée simple, c'est de dire nous ne voulons plus qu'on décide pour nous et nous voulons que les décisions deviennent part du local. Un arbre, ça pousse les racines dans la terre, pas dans le ciel.

Notre société française fonctionne avec un arbre, les racines dans le ciel, à l'envers. Ce sont des dirigeants complètement incompétents, complètement nuls, comme dirait Charles Gave, des crétins surdiplômés ou Emmanuel Todd, des crétins diplômés qui nous dirigent, qui sont corrompus, qui se font des rails de cocaïne, qui font tout et n'importe quoi, qui s'en mettent pas dans les poches et qui décident des trucs complètement absurdes. Et en plus, qui ne nous demandent pas notre avis et surtout nous méprisent.

Ça, on n'en veut plus. Cette vision, cette utopie, ce truc, c'est de dire stop. Sur le plan du droit international, la France pourrait être à nouveau innovatrice, simplement son schéma va très certainement devoir changer.

Ça ne pourra plus être une république. Ça sera sans doute la première vraie démocratie. Le journal officiel de la République française disparaîtra pour sans doute laisser place au journal officiel de la démocratie française.

C'est la fin des élections pour laisser place à la votation. C'est la fin des élus pour laisser place aux mandatés. C'est toute une révolution pacifiste.

Et pourquoi pas passer à un système quasi-fédéral avec des régions ultra-autonomes mais dépendant d'un système national par union parce que de toute façon, elles n'auront pas les moyens d'être des états. Et qu'est-ce que c'est qu'être un état si ce n'est que d'avoir une armée, de l'argent et tout ça ? Il n'y a que quelques régions en France qui pourront se le permettre comme la Rhône-Alpes et l'Alsace-Moselle qui sont les deux régions les plus riches après l'Île-de-France.

Donc les autres régions ne pourront pas faire la même chose. On croit que l'Italie ou même surtout l'Espagne sont des états fédéraux. Pas du tout.

Ce sont des états ultra-régionaux avec beaucoup de pouvoir sur les régions mais toujours une forme unie au niveau national. On doit pouvoir innover quelque chose. Il est certain qu'il n'y a

aucun état, aucun pays dans le monde qui propose que les lois soient construites depuis les communes comme nos ancêtres en 1793 ont envisagé qu'on le fasse.

Et ça, ça pourrait être une vraie révolution démocratique qui fait écho effectivement au travail d'Étienne Chouard et des travaux constituants. Le fameux RIC, en fait. Qu'est-ce que c'est que faire les lois depuis les communes si ce n'est que faire du RIC en permanence ?

Sauf qu'on ne fait pas des référendums. Simplement, c'est nous qui construisons la loi. C'est l'article 6 de la DTHC.

Le RIC n'a jamais été inventé. Il est là depuis toujours, depuis 230 ans. Tout citoyen a le droit de participer personnellement entre parenthèses, ou par ses représentants, mais on a tenu que par ses représentants, à la construction de la loi.

Si on peut personnellement construire la loi via la DTHC, la DTHC, c'est la Déclaration des droits de l'homme et des citoyens. C'est un texte français, mais c'est un texte de droit international public. Et ça, c'est très important de se le mettre dans le crâne.

Ce n'est pas juste une source française. D'ailleurs, c'est ce qui a inspiré la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui est un des socles de l'ONU. Donc, si on a eu des ancêtres qui ont été capables d'innover, d'inventer quelque chose de différent, qui a inspiré le reste de la planète, eh bien, vaille que vaille.

Nous, on est très en lien avec la Concorde TV, avec les Outre-mer, qui, tous les mercredis, de midi à 13h30-14h, diffusent leurs émissions depuis deux ans, en direct, sur la Concorde, comme ils le font sur d'autres canaux. On leur a expliqué ce qu'on prépare à Carmaux. Mais eux, à La Réunion, ça fait cinq ans.

En Guyane, ça fait 14 ans qu'ils font ça. Et ils nous ont dit « Allez-y, les gars, allez-y. On se sentait tout seuls.

On ne pensait pas que vous, sur l'hexagone, vous alliez vous mettre à faire la même chose. Et on a besoin de vous. On en a marre qu'on nous envoie tous les trois ans un préfet arrogant, colonialiste, en plus, qui est habillé en blanc comme un colon, et qui vient nous matraquer, nous prendre nos opposants et les foutre en prison à 10 000 km, nous chier dessus.

On veut avoir notre propre décision. Ils sont à deux doigts de demander la décolonisation. Alors moi, je leur dis aux autres « Vous n'avez pas les moyens de vous décoloniser.

Par contre, l'autonomie ultra-autonomiste, vous pouvez l'avoir. Et il y en a plein d'autres dans le reste du pays qui le veulent. Nous avons le même ennemi, le même adversaire.

Ce sont nos dirigeants. Ce n'est pas la France qui est votre ennemi. Ce sont ceux qui dirigent la France qui sont votre ennemi.

Et nous, nous avons le même problème, nous, en France, en tant que gilets jaunes, en tant que citoyens. Donc, trouvons un moyen de nous débarrasser de cette caste incompétente, parasitaire et pourrie. Et le meilleur moyen de le faire, c'est de le faire pacifiquement, intelligemment, depuis les communes, en s'y mettant au travail tout doucement, discrètement, et quitte à passer pour des crapaufous.

Moi, je veux bien passer pour un crapaufou. C'est un bon signe d'être un crapaufou. Ça veut

dire qu'on ne nous prend pas au sérieux.

Et quand ça marchera, on sera peut-être pris au sérieux.

[Intervenant 3] (53:14 - 53:20)
Alors, je vois qu'il y a la démocratie directe qui a levé la main. Est-ce que... Khalil ou Stéphane ?

[Intervenant 2] (53:20 - 55:38)
Oui, c'est Khalil, oui. Je voulais poser une question très brève, très rapide. Et avant, réagir à ce que vous avez échangé sur le principe un petit peu utopiste de ces démarches que nous menons collectivement et chacun de nos côtés.

Je pense qu'il faut aussi qu'on essaye de modifier un petit peu notre vocabulaire pour l'adapter à ce que, justement, ce qu'on pourrait appeler le camp d'en face fait et justement nomme. La République se nomme la démocratie. En ce moment, on le voit avec les élections qui se sont passées en Roumanie.

On a tous les responsables politiques bien pensants, pro-européens qui disent, attention, nos démocraties sont en danger, nos démocraties par-ci, nos démocraties par-là. Or, on sait, pour ceux qui sont informés, ce qu'il en est. Du coup, je pense qu'au lieu de dire que nous sommes des utopistes, je pense qu'il faut simplement dire que nous essayons de déplacer la fenêtre d'Overton tout comme ils le font.

Ils cherchent à déplacer la fenêtre d'Overton sur un prisme qui peut être considéré comme totalitaire, globaliste, justement, qui est de mon point de vue, et je pense pour beaucoup, antidémocratique. Nous, nous cherchons à faire en sorte que cette fenêtre d'Overton se déplace sur l'autre penchant, c'est-à-dire faire en sorte qu'il y ait une plus grande prise en considération des citoyens, plus de démocratie, moins de fermeture, plus de liberté de la pensée de chacun, permettant les expressions multiples et donc les échanges interpersonnels. Voilà, ça, c'était une petite remarque.

Et ensuite, j'avais une question par rapport à tout ce que vous avez échangé. Hugues a dit que quand il y aurait un poids significatif en termes de pourcentage, il pourrait finalement peser sur l'aspect municipal. Ma question, c'est est-ce que pour le 29, vous avez déjà sollicité la mairie, le maire ?

Est-ce que vous savez si cette équipe municipale va se reconduire l'année prochaine ? Auquel cas, est-ce que vous avez pu échanger avec eux sur leur réflexion du processus démocratique réel ? Si cette équipe ne compte pas se maintenir, puisqu'on sait que beaucoup d'équipes municipales souhaitent arrêter, qu'est-ce qu'il en est précisément sur Carmaux où vous êtes positionné ?

Merci.

[Intervenant 1] (55:39 - 1:00:32)
Alors, on a eu une réunion préparatoire parce qu'au début, ils voulaient nous mettre dans une salle télescopée en hauteur de Carmaux, et on a bien vu qu'ils faisaient exprès au bout de la troisième demande, qu'ils ne nous connaissaient pas. Et puis, j'ai envoyé un mail justement en mettant en copie la maire de Genève, ce qui fait que, magiquement, on a eu un rendez-vous. Ils se sont dit, waouh, sinon la maire de Genève avec eux, il va falloir qu'on revoie notre copie.

Et dans la réunion, de facto, ils nous ont reconnu que on ne savait pas qui vous étiez, si vous

n'étiez pas des corpuscules extrémistes, d'anani, gnagnagna, donc on a fait, oui, on reconnaît qu'on vous a proposé cette salle télescopée, par sécurité. Et puis, magiquement, deux heures après la sortie de la réunion, on avait la salle qu'on voulait en plein centre-ville. Donc déjà, il y a eu ça comme premier réflexe, et dans cette réunion, on leur a dit, mais ne vous inquiétez pas, nous, notre truc, ce n'est pas les élections, donc on n'est pas là pour vous prendre la place aux élections municipales.

Ceci étant, il faut savoir que le maire de Carmaux, d'après les chiffres de 2020, a été élu dans un mouchoir de poche, avec une très faible participation pour un très faible part du corps électoral. Si ma mémoire est bonne, l'équipe municipale ne représente que 8 à 12% des inscrits, ce qui est très faible. Et de ce que j'ai entendu, je n'ai pas eu beaucoup d'échos positifs.

En plus, c'est une scission entre deux listes qui étaient plutôt socialo-macronistes, enfin bon, tout un barzac, etc. On ne sait pas s'ils vont se représenter, je ne sais pas, je ne suis pas dans la tête du maire, nous ne sommes pas dans la tête du maire, et à la rigueur on s'en moque un peu, parce que d'une façon ou d'une autre, notre pétition, on ne la proposera pas, enfin, le résultat de la pétition et de la demande des référendums, on ne la proposera pas avant, on la proposera plutôt, on fera le bilan qu'après les élections municipales.

Ça ne sert à rien de la proposer maintenant, même si on a un très bon résultat au mois de novembre, par exemple, ils refuseront pour des raisons X, Y, Z, parce qu'ils n'ont pas envie de se mouiller, et puis nous, on n'a pas envie de jouer le jeu du coup de pression, de dire, bon, écoutez, vous n'avez plus rien à perdre, faites-le quand même, comme ça, ça vous marquera des points pour les élections. On n'est pas dans ce genre de logique stratégique, je n'en ai pas parlé avec mes collègues, mais pour bien les connaître, je crois que la sagesse est un dénominateur commun dans notre équipe, à ne pas vouloir trop faire de vagues ou de bruits, et d'attendre que les choses se passent. D'une façon ou d'une autre, on n'a pas encore suffisamment de signataires pour, et on a un gros travail d'éducation populaire et pédagogique de terrain pour avoir un nombre de signataires suffisamment conséquent pour pouvoir dire, ben voilà, maintenant, c'est nous qui poserons les règles.

Alors, c'est vrai que si on atteint, je ne dis pas magiquement, 3 000 ou 4 000 signataires à la veille des élections municipales, ça peut changer la donne, mais je rappelle quand même qu'un élu reste un élu, et une fois qu'il est élu, il peut nous la mettre dans le hum, comme dirait l'autre. Il n'est pas obligé de faire quoi que ce soit. Je rappelle qu'un élu, c'est un CDD qui n'a aucune obligation.

C'est un fonctionnaire en CDD qui n'a aucune obligation. Il peut vous faire toutes les promesses du monde, c'est qu'il n'y a que vous qui y croirez. Une fois qu'il est élu, il fera traîner notre pétition, notre demande de référendum jusqu'à l'élection suivante, et on aura parfaitement le droit.

Après, rien ne dit qu'il gagnera l'élection suivante, mais nous, on ne rentre pas dans cette logique-là. Donc, on est plutôt dans la logique diplomatique, relationnelle, intelligente, où on se dit, bon, s'il est trop bête, ce n'est pas grave, on le fera nous-mêmes. Mais les gens concluront ce qu'ils en concluront eux-mêmes.

On ne va pas forcer la main. Donc là, à l'heure actuelle, on ne sait pas. On ne sait pas du tout, parce que cette élection en 2020 était très bizarre.

On sait très bien ce qu'il s'est passé en 2020 avec le confinement, les votes à distance, avec les masques, etc. C'est très difficile de pronostiquer ce qu'il va se passer à Carmaux en 2026, et à la

rigueur, nous, on s'en moque un peu. Ce n'est pas trop notre problème.

Ce qui compte, c'est qu'on puisse consulter la population, et si jamais la mairie ne joue pas le jeu, on en tiendra rigueur, on en tiendra leçon pour la suite, pour d'autres projets, et on se débrouillera pour le faire nous-mêmes par plébiscite. Quelle est la différence aujourd'hui entre un plébiscite et un référendum ? Le plébiscite, c'est que ceux qui y participent, y participent.

C'est une sorte de sondage interne. Ça n'a pas de valeur complètement légale, mais ce n'est pas grave, parce qu'à partir du moment où on sait qu'il y a 4000 personnes qui ont participé au vote sur 6000 personnes qui, d'habitude, sont inscrites sur les listes électorales, ça a une valeur juridique quand même, quelque part, mais au regard du droit international, pas en droit local ou en droit interne.

[Intervenant 3] (1:00:33 - 1:02:08)
Alors, je vais réagir à ça. Nous, on suit une stratégie, je fais partie de la MDF avec Stéphane Bernard, et donc nous, on essaie de promouvoir la démocratie à l'échelle des mairies. Donc c'est une voie parallèle qui n'est pas forcément excluante.

Mon point de vue, c'est que ces élections sont quand même un moment d'attention pour le peuple, pour nos concitoyens qui ne sont pas forcément sur ces sujets et pour lesquels, comme vous avez dit, il y a beaucoup d'éducation à faire. Déjà, il y a beaucoup de gens qui croient que nous sommes en démocratie, parce que le sens des mots est complètement détourné aujourd'hui. Et donc, il y a tout ce travail de pédagogie qui se fait pour moi aussi au travers des élections, parce que c'est un moment où on a de l'attention et où on peut avoir de l'écoute en face.

Et je trouve que c'est dommage aussi de rater cette échéance dans le sens où ça n'arrive que tous les six ans pour les municipales, tous les cinq ans pour les législatives ou les présidentielles. Comme c'est aussi un moment d'écoute, c'est aussi une opportunité pour diffuser les idées. Je ne sais pas si c'est quelque chose que...

Pour moi, ce que j'entends, c'est que vous n'excluez pas complètement, mais que ce n'est pas votre objectif actuel. Ça dépend du résultat en termes de mobilisation et d'application. Alors, j'aurais une question qui est connexe, qui est par quels outils vous faites de l'éducation populaire à l'échelle locale ?

[Intervenant 1] (1:02:09 - 1:08:22)
Eh bien, c'est très simplement... Alors, comment on le fait ? Pour l'instant, on ne le fait pas, parce que comme je l'ai expliqué, on est naissants.

Mais le projet, c'est de tenir plusieurs ateliers d'application dans des problématiques qu'on a déjà évoquées, la santé, le soin, la nourriture, la santé, et aussi l'accès au droit, la connaissance du droit, qui est une belle porte ouverte sur l'apprentissage du travail constituant et le fait de se réunir régulièrement pour réfléchir à quelles règles on voudra pour pouvoir fonctionner de façon très souveraine. Donc, soit on passe par des thématiques qui posent des problèmes et qui demandent des solutions, et qui sont des classes pratiques, soit on attaque dans le dur et on a des personnes qui ont compris que finalement, on peut effectivement travailler sur ces chantiers-là, mais quoi qu'il en soit, la réflexion sur le travail constituant est très longue.

Déjà, parce que très peu de personnes ont lu la Constitution en place, très peu de personnes se

posent des questions là-dessus, tous ne comprennent pas forcément le lien entre leurs problèmes de tous les jours et les institutions qui déraillent. La hiérarchie des normes, ils ne connaissent pas. Pourquoi M.

Fabius, condamné pour le sang contaminé, est devenu président du Conseil constitutionnel ? Pourquoi il a autorisé les études de McKinsey alors que c'est son fils corrompu à interdire le territoire en France qui est validé avec ses décisions sur le pass, le vaccin, le machin, le bidule ? Il y a beaucoup d'interrogations, donc il y a tout un travail pédagogique d'explication et de lien.

D'ailleurs, dans la réunion du 29 mai, il n'est pas improbable qu'il y ait un moment où on fasse un jeu, où n'importe qui pose une question sur un sujet de n'importe quoi, et qu'on arrive à un moment donné, sous une forme ou sous une autre, à tout ramener à la Constitution. Et cette prise de conscience, en fait, j'ai eu un déclic personnel, en regardant Je veux du soleil de Ruffin. À un moment donné, il y a cet entrepreneur qui était marié à une femme qui s'était promis qu'elle ne vivrait jamais avec ses propres enfants, ce qu'elle a vécu avec sa mère, c'est-à-dire vivre dans la misère, regarder les premiers prix chez Leclerc, Carrefour ou je ne sais où, ne pas finir les fins de mois, etc.

Et elle était devenue gilet jaune alors qu'elle travaillait, qu'elle avait un boulot, qu'elle payait leurs crédits, qu'ils avaient une maison, etc. Et ça a été une descente aux enfers pour les raisons communes à tant de gilets jaunes. Et son mari, qui était un entrepreneur né, qui est parti de rien du tout, a été ruiné par le fameux RSI qui a disparu depuis, mais qui a fait beaucoup de dégâts à tous les niveaux.

Et à un moment donné, ce gars-là a dit bon, je ne savais pas d'où venaient mes problèmes, donc qu'est-ce que j'ai fait ? Spontanément, j'ai lu la constitution, je vous assure que ça c'est dans le documentaire, et le mec ne l'invente pas. J'ai lu la constitution et j'ai compris d'où venaient mes problèmes.

Il a compris qui décidait comment et pourquoi et pourquoi il s'était pris le RSI et pourquoi il était coulé, pourquoi il peut y avoir autant d'impôts, etc. Et d'ailleurs, si on prend la question de l'argent et des impôts, je peux vous garantir que on a beaucoup de gens qui vont réagir parce que la question du budget, des impôts et des taxations et du pouvoir d'achat, c'est une question majeure et ça rejoint l'idée fondamentale de ce que c'est qu'une nation au regard de la DDH de 1789, c'est un peuple qui travaille ensemble et qui fixe les règles de la façon dont son budget, ses dépenses et ses taxes sont votées et adoptées et on le contrôle. Donc là, en tout cas, sur le plan pédagogique et sur le plan éducation populaire, il y a suffisamment de pain sur la planche entre les sujets clés que sont la nutrition, la santé, l'action droit, et puis sinon de tenir régulièrement au moins une fois par mois des travaux constituants de réflexion, d'analyse et surtout de faire toujours le lien entre la vie de tous les jours et ces textes qui peuvent paraître un petit peu théoriques.

Aujourd'hui, j'étais dans une journée de la nature dans le parc du Candou à Carmaux, il y a une jeune, une gamine de 12-13 ans qui est arrivée et elle me demandait qu'est-ce que c'est et je lui disais, écoute, ça va être un peu compliqué parce que celui-là, ça va peut-être paraître trop théorique et je lui ai dit, mais tu sais ce que c'est la constitution ? Elle me dit non, et donc je lui explique et elle me dit, ah j'ai compris, merci. Donc il y a ce travail-là, pédagogique quelle que soit la génération, à faire qui demande du temps donc le gros travail va être de se réunir parce que le confinement et le téléphone portable ont tué les débats et les rencontres physiques et ça, c'est quelque chose qu'il faut absolument réinstaurer partout, partout, partout, partout finir par un repas festif une auberge espagnole, un truc sympathique et convivial mais renouer, recréer du lien et relancer le débat des débats qui n'existent plus ça c'est

fondamental avant même de savoir si ça aura tel ou tel effet les gens ont besoin de parler et ce qui est marrant, ce qui est rassurant c'est que partout où on a évoqué ce genre de choses les langues se sont déliées et puis les gens commençaient à dire, ah oui, vous étiez là donc voilà, nous on reste bon espoir sur le fait que le simple fait de donner un point de rencontre et de discuter sur des sujets soit pratiques soit fondamentaux fera que ça va faire effet boule de neige mais c'est une question de constance et de prendre son temps et d'y aller régulièrement comme une tortue c'est d'ailleurs pour ça que notre mascotte et notre logo à l'Agora de Carmeau, c'est une tortue qui incarne tout le poids du peuple qui est long et lent à se déplacer mais qui finit toujours par gagner devant le lièvre

[Intervenant 3] (1:08:23 - 1:09:50)
sur les moyens numériques je pense pareil je pense que ça nous a vraiment divisé et je me demande si ça au delà du fait qu'on se replie vers le numérique et qu'on sort du réel il n'y a pas tout simplement le fait qu'on a pris l'habitude de trier les gens avec qui on parle alors qu'avant on était avec les gens autour de nous ça pouvait être dans la famille, ça pouvait être les voisins, les amis nos interlocuteurs c'était ceux qui étaient autour de nous et on ne pouvait pas trier les gens en fonction de nos affinités ce qui fait qu'on avait l'habitude des disputes, des conflits qui pouvaient donner des conversations animées mais au final, je me rappelle quand j'étais jeune c'était notre ambiance en France, on disait ce qu'on pensait et on ne se souciait pas si l'autre était d'accord, si on allait l'offenser je pense que ça, ça a beaucoup changé avec les moyens numériques alors j'aurais une autre question qui est sur le cheminement du droit vous avez dit que le droit international et le droit national nous permettait de faire reconnaître la commune comme pacifique et neutre est-ce que vous avez des références où est-ce que vous savez, où est-ce qu'on peut retrouver ce cheminement juridique qui soutient tout le cheminement

[Intervenant 1] (1:09:51 - 1:17:34)
alors c'est simple et compliqué à la fois, c'est-à-dire que ce sont des fondamentaux du droit international public, c'est ce que j'expliquais tout à l'heure en fait l'article 3 de la constitution précise bien que la souveraineté appartient au peuple français le droit à l'autodétermination s'est reconnu dès l'article 2, je crois, de la charte de l'ONU et le peuple a disposé de lui-même donc c'est lui qui décide toujours ce qu'il veut faire le fait d'utiliser le droit à la reconnaissance la reconnaissance en termes courts et la reconnaissance internationale de façon plus générale c'est l'alpha et l'oméga d'une entité de toute existence pour ce qu'il y ait du droit national c'est simplement trois articles du code des collectivités électorales qui obligent le maire à consigner toute demande ou exigence que les citoyens il faut y aller par à deux minimum si je me rappelle bien le maire est obligé de le consigner et de le garder dans les registres de la mairie alors ça fait pas valeur de reconnaissance officielle mais ça laisse trace et ça fait que par exemple les cahiers des exigences, enfin les cahiers du grand débat certains ont disparu parce que cette démarche là n'a pas eu lieu ceux qui n'ont pas disparu, bon nous dans le terme on a de la chance c'est regarder dans les archives départementales stockées à Albi mais c'est pas vrai partout parce qu'il y a eu des maires et des endroits où ça a été honnête ils ont respecté de consigner tout ça mais si on avait voulu sécuriser n'importe quel texte et bien il fallait le déposer en mairie au nom de tel et tel article du code territorial dont un qui est important, je l'ai pris en tête je trouve le texte qui est soumis qui précise que le maire a l'obligation d'enregistrer et de consigner les déclarations unilatérales des citoyens qui ont décidé que et il peut pas faire autrement il est obligé de le faire, et s'il veut pas le faire on lui fait en recommander et puis on lui renvoie un rappel à la loi par le tribunal administratif au passage, histoire de lui mettre une petite claque sur la joue donc ça c'est la première chose c'est les déclarations en mairie, et on peut le faire autant pour une déclaration unilatérale de constitution d'une assemblée citoyenne que lorsqu'on reconnaît une autre assemblée citoyenne c'est à dire qu'on dépose le traité international local, unilatéral de création où on dépose le traité international local de reconnaissance d'une autre assemblée citoyenne locale

française et cette démarche là est essentielle parce qu'elle consigne dans des registres officiels de la république française des données qui demain prendront une ampleur une valeur juridique complètement différente ça reste symbolique aujourd'hui mais ce qui est enregistré légalement symboliquement aujourd'hui devient juridiquement valable et qui plus est au regard du droit international parce que tout d'un coup si vous avez toutes les communes enfin pas toutes les communes, si vous avez 4-5 communes par département qui le font mais que tous les départements sont rassemblés, vous vous retrouvez dans la même situation que les états généraux de 1789 c'est à dire qu'à un moment donné puisque tous les départements ont des communes déclarées elles peuvent lancer le journal officiel des assemblées citoyennes et là on regroupe tout ce qui était enregistré dans les mairies en copie puisque c'est sauvegardé automatiquement et légalement, ils ne peuvent pas les effacer ils ne peuvent pas les gommer, ils ne peuvent pas les faire disparaître c'est illégal, et bien on peut exiger copie ou de toute façon on a soi-même une copie et on le rassemble dans un seul journal officiel national des assemblées citoyennes nationales au regard du droit international alors il y a un certain nombre d'entités qui sont compétentes pour de la même façon mais à l'échelle internationale enregistrer les choses vous avez un bureau spécial de la démocratie à l'ONU vous avez un bureau spécial de la décolonisation au sein de la cour internationale de justice qui ne s'intéresse à la base qu'auprès des états mais qui a cette entité qui a été mise en sommeil parce que la décolonisation a été terminée, mais on peut le réactiver pour les mêmes raisons vous avez le comité C24 qui est celui qui a géré la décolonisation à la sortie de la seconde guerre mondiale vous avez l'organisation mondiale des cités et des gouvernements locaux à laquelle adhère la mairie de Genève pourquoi la mairie de Genève nous a donné cette piste ? à l'origine on voulait lui proposer un jumelage classique et c'est là que la maire de Genève nous a dit la mairie de Genève ne fait aucun jumelage avec aucune commune du monde mais elle est adhérente de l'organisation mondiale des cités et des gouvernements locaux qui se trouvent à Barcelone et dont sont adhérentes notamment les municipalistes libertaires que sont Barcelone et Madrid et ouais, Madrid et Barcelone sont des villes anarchistes municipalistes libertaires contrairement à ce qu'on pourrait croire elles ne sont pas du tout classiques et gérées de façon tout à fait classique donc il y a une multitude de petites entités comme ça qui sont légales officielles, alors elles ne prouvent pas que l'on peut, mais le plus important ce n'est pas de demander l'autorisation c'est de se déclarer de façon unilatérale auprès de chacun de ces entités ce qui fera que ça devienne un outil juridique puissant et on va dire quasi illégal c'est qu'en fait l'idée, il faut que ça soit contaminant il est clair que Carmaux tout seul dans son cas ne peut rien faire mais si on a Saint-Brieuc, Fontainebleau je vois du côté de Cannes, Nice vous avez Montsolimine Metz, bref pleins de villes, pleins de communes, pleins de villages aussi Montcul, le village Montcul je ne sais plus trop où il est en France Etartempion et compagnie Valrasplage et je ne sais quoi et qui ont chacune leur petite assemblée citoyenne locale, mais qui ont procédé exactement de la même façon de façon harmonisée uniforme avec les mêmes processus et les mêmes principes de base qui ne sont pas très nombreux et qui sont accessibles à tous, que l'on peut adopter quel que soit le mode de fonctionnement qu'on a localement à partir du moment où on a la même partition musicale et qu'on utilise tous les mêmes outils à un moment donné il y a un point de bascule qui se met en route tout seul donc il n'y a pas d'expérimentation antérieure, c'est ce que j'expliquais au début ce qu'on ose faire c'est innover utiliser des outils qui sont à disposition mais qui n'ont pas été utilisés comme ça jusqu'à maintenant et qui peuvent permettre de déclencher un changement auquel on n'a pas l'habitude d'avoir affaire mais qui aura toute sa légitimité parce que d'une façon ou d'une autre les outils qu'on utilise les règles qu'on invoque sont totalement fondées et reconnues il y a même le conseil de l'Europe qui a donné une recommandation il faudrait que je retrouve la référence exacte qui précise qu'on a le droit de le faire il y a le préambule de 1946 qui autorise les expérimentations de ce genre là et tout ça c'est dans la constitution d'une façon ou d'autre on a un mémo de 20 pages disponibles qui rassemble tous ces éléments là juridiques et c'est à disposition qu'on peut envoyer en pdf assez facilement à qui voudra

[Intervenant 3] (1:17:36 - 1:17:42)
Et ce ne serait pas possible de le mettre il n'est pas accessible en ligne sur le site de la Grotte Carmeaux ?

[Intervenant 1] (1:17:43 - 1:17:53)
Bonne question du coup il faudrait qu'on va demander à Alex qui s'occupe du site internet de le faire c'est une bonne suggestion on était tellement pris par des choses pratiques que jusqu'à maintenant on ne l'avait pas fait

[Intervenant 3] (1:17:54 - 1:17:56)
Pour pouvoir s'aimer, pour pouvoir comprendre la stratégie

[Intervenant 1] (1:17:57 - 1:19:16)
Alors il a été diffusé en masse par boîtes mail par des réseaux par nos partenaires Coalitions Citoyennes Apux etc on a diffusé de proche en proche quand on bouche à oreille mais effectivement oui, alors il est sûr Alors ça c'est important à noter c'est que il faudrait que je vérifie s'il est bien mis en ligne mais il y a une agence de droit international qui a été créée à Genève dont je fais partie bien évidemment en tant que juriste droit international qui a certifié et vérifié tout ce que je viens de vous dire et donc du coup d'ailleurs le mémo commence par une page d'introduction de cette entité qui s'appelle le Légatia donc c'est 3 W Légatia L A G A T I A tiré d ip pour droit international public.ch je vais aller voir si ça y est, j'ai un petit doute mais en tout cas dans tous les cas on le mettra sur les deux sites je ne sais plus si ça y est c'était une association assemblée citoyenne locale non alors en fait sur Légatia vous avez une synthèse de présentation mais oui effectivement bonne idée on va mettre sur Légatia et sur Carmo le projet en lui même effectivement il sera disponible assez rapidement on vous promet

[Intervenant 3] (1:19:18 - 1:21:24)
alors j'avais repensé à une chose tout à l'heure vous parliez de faire le lien toujours entre ce qui se passe au quotidien et notre situation et je fais parfois ce genre de trucs je mets le hashtag si on est en démocratie et je fais le lien par exemple à la réforme des retraites je me suis donné un cœur joie à expliquer à tout le monde qu'il n'y a pas besoin de faire une grève quand on est en démocratie on décide nous même et donc il n'y a pas besoin de supplier des partis, de voter une motion de censure ou des choses comme ça que quand on a le pouvoir on est affranchi de tous ces trucs donc je ne sais pas si on est en démocratie et après le nerf de la guerre c'est d'arriver donc à se reconnecter à tous ceux qui ne sont pas là-dedans parce que là entre nous je pense qu'on appartient à peu près à une même mouvance qui a compris ce qu'était réellement la démocratie et c'est dur donc du coup de se connecter à des gens qui ne sont pas là-dedans je me demandais du coup on fait des assemblées citoyennes locales il y a un élément qui manque c'est du coup au niveau de l'assemblée citoyenne parmi les gens qui sont connectés à cette assemblée citoyenne ça fonctionne mais même s'il y a des divergences d'opinion dans cette assemblée et qu'il y a de la vraie démocratie qui s'exerce au sein de cette assemblée on va quand même être sur une population qui est un fragment finalement de l'ensemble de la population et la question c'est comment on arrive finalement à rentrer tout le monde là-dedans si ce n'est par les mairies où là du coup tout le monde est sollicité au vote parce que j'imagine qu'il y a des personnes qui ne vont pas entendre parler de cette assemblée citoyenne locale et du coup ça crée un biais en fait parce que entre nous entre démocrates finalement on est quand même sur une même ligne de pensée au final on se consulte entre nous c'est un peu un écueil je trouve dans notre démarche la vote la nôtre celle de tous les démocrates

[Intervenant 1] (1:21:26 - 1:26:31)

je ne sais pas comment ça se met en place ailleurs mais nous on est d'arrache-pied c'est-à-dire que chaque opération que l'on met la pétition le marché des producteurs ou le 29 mai c'est tractage marché boîte aux lettres pas une seule y échappe affiches de partout communiqués de presse, radio, télé et dès qu'on peut on en parle et on fera peut-être même du porte-à-porte par la suite on fera des micro-réunions par quartier il y a un vrai travail de terrain pour faire que déjà on ne soit pas méconnu en fait c'est essentiel parce que malheureusement c'est une autre conséquence de l'ultra atomisation avec internet il y a beaucoup trop de croyances en la magie du spontané je vais faire un tweet et je vais envoyer un mail et ça va se faire tout seul c'est faux ça, c'est complètement faux il y a un vrai travail harassant fatiguant, transpirant comme un cuisinier pendant 15h par jour qui bosse, je sais de quoi je parle parce que je connais ce métier il y a un vrai travail de terrain qui est très exigeant qui demande beaucoup de patience et beaucoup de communication de tenir un stand tous les vendredis ou samedis quand il y a le marché qu'il pleuve, qu'il vende, qu'il neige de faire des micro réunions de discuter partout d'avoir ce réflexe automatique de répéter, répéter, répéter et on en est arrivé à un point tel que quand on a distribué notre tract pour le 29 mai, il y a des gens qui nous ont dit on l'a déjà eu et en fait ils faisaient référence au verso du premier qu'on avait fait il y a un mois qui était au verso de la pétition on annonçait qu'il y aurait une date le 29 mai mais c'était très sympathique parce que du coup on s'est dit les gens ont retenu quand même et c'est pas plus mal. Après pour ce qui est de la démocratie la démocratie ne se résume pas simplement à la participation directe telle qu'on l'entend.

C'est aussi un système judiciaire, c'est aussi du pluralisme c'est aussi de la liberté d'expression ce sont des éléments essentiels qui d'ailleurs on doit retrouver au sein des assemblées citoyennes. Il faut qu'il y ait un pluralisme d'idées différentes, il faut qu'il y ait une liberté d'expression et il faut qu'il y ait une forme de justice entre nous. La démocratie ne se résume pas uniquement à la participation directe, c'est aussi ces outils-là mais il est vrai que sur le plan universel de la chose non, oui, mais les règles du jeu sont biaisées depuis 1795 1795 c'est le retour de bâton de 1793 dont je parlais au début.

C'est-à-dire que c'est yes, l'Algérouette de l'époque le Manuel Vaz-Aurore-Berger hybride, on peut mélanger ces deux personnages, on a l'ABCS de l'époque qui avait bouffé à tous les rateliers qui a ciré les pompes de tout le monde et qui a dit un jour l'État français ne pourrait jamais être un État démocratique sinon le peuple imposerait sa décision sous-entendu vous allez revivre la terreur et tout le bordel de 1993.

Donc le seul moyen c'est de passer par deux représentants et à partir du moment où le peuple a nommé ses représentants il n'a plus son mot à dire et vous l'avez dans l'article 3 de la constitution actuelle qui dit la souveraineté appartient au peuple et il l'incarne par ses représentants donc à partir du moment où on délègue et qu'on devient acteur passif on est foutu. C'est d'ailleurs pour ça qu'il y a un petit astérix très important dans Agora Carmo ou Agora tout court c'est que nous avons rajouté MC 2.0. Qu'est-ce que c'est que MC 2.0 ? C'est l'opposé de MC 1.0. MC 1.0 c'est aujourd'hui. C'est mouvement citoyen passif .0 Nous on passe au mouvement citoyen actif donc 2.0 on passe au deuxième système on inverse la donne. On n'est plus spectateur. Ils étaient spectateurs depuis 1795 et on est devenu téléspectateur depuis 1945 qu'est la télévision les outils de manipulation, le cinéma, les sondages, les experts la télévision, la radio, la presse tout ça ce ne sont que des dérivés du système électoral représentatif où en fait le citoyen n'est là que pour observer, subir, être influencé et ne jamais être décisionnaire.

Avec le journal officiel des assemblées citoyennes vous ne pouvez plus avoir de fake news Pourquoi ? Parce que dans ce journal officiel universel détenu par toutes les assemblées citoyennes vous aurez une information certifiée conforme par le maximum d'entre elles qui diront ça c'est vrai, ça c'est faux ça c'est vrai, ça c'est faux. Parce que mathématiquement il

pourrait être dénoncé comme étant mensonge ou pas.

Et on peut tuer tous les médias, on peut tout faire disparaître.

[Intervenant 4] (1:26:32 - 1:28:56)
Bonsoir, bonsoir tout le monde. Écoutez, propos intéressants j'ai eu on va dire quelques propos d'un peu du même type de la part de Laetitia Ainshore il y a quelque temps et à un moment donné quelque chose comme un écueil qui n'est toujours pas résolu dans la problématique que vous soulevez qu'est la question non seulement de l'objectif à atteindre mais d'ailleurs surtout de l'efficacité des décisions prises. Parce qu'en fait vous aurez beau vous mettre à 60 millions autour d'une table, même à un milliard voire à 8 milliards la question c'est qu'il faut que les décisions prises soient efficaces par rapport aux problématiques rencontrées.

Ça peut être des problématiques d'inondation, ça peut être des problématiques de, je sais pas, d'effondrement des sols, ça peut être des problématiques pourquoi pas liées à la religion ou même liées à l'emploi. Voilà, il y a plein de choses. Pour ce qui me concerne moi je suis surtout concentré sur les infrastructures parce que c'est là que j'ai bossé depuis plus de 15 ans et si je me rends bien compte d'une chose c'est qu'à un moment donné quand on apprend des décisions structurantes, il vaut mieux savoir de quoi on parle.

Sinon en fait on va droit dans le mur avec les mêmes intentions du monde, on réavance le show de la permanence et en plus on cloue au pilori ceux qui savent. Donc j'entends effectivement cette volonté de reprendre le destin en main j'entends cette volonté à un moment donné de participer à la prise de décision et pourquoi pas d'assumer les conséquences des choix. Je pense que ça c'est important aussi.

Assumer les conséquences et la question du coup qui intervient par derrière c'est comment vous voyez les choses pour obtenir l'efficacité nécessaire au final et ça de façon rapide quid de la place de la science dure dans votre façon de procéder quid des initiatives de démocratie participative qui ont déjà eu lieu dans différentes mairies, par exemple à Kingersheim ou à Lausanne-Gohelle et puis quid de l'ultra crépidarianisme. D'ailleurs quand il y a des projets qui se mettent en place, croire que tout le monde va être honnête et sympa c'est illusion, c'est totalement illusoire.

Je l'ai bien remarqué par moi-même. Je voulais avoir votre point de vue sur tout ça. Merci.

[Intervenant 3] (1:28:58 - 1:29:16)
Le débat sur les experts et la décision des experts c'est effectivement un sujet qui revient toujours quand on parle de démocratie. Je suis aussi dans le BTP, je suis ingénieur en géotechnique pour le coup. C'est un domaine qui est assez spécifique.

[Intervenant 1] (1:29:17 - 1:29:47)
Il y a plusieurs aspects des choses. Il est bien évident qu'en fait, on n'aura toujours besoin d'une équipe dirigeante. On aura toujours besoin de personnes un peu plus affûtées.

Mais le problème que nous avons aujourd'hui c'est pas ça. L'idée c'est pas que tout le monde participe à la décision du quotidien. La pierre angulaire qu'on m'a dit au départ, je sais pas si vous étiez là au départ, c'est que le citoyen...

[Intervenant 4] (1:29:47 - 1:29:48)
Je suis arrivé il y a 15 minutes.

[Intervenant 1] (1:29:50 - 1:30:48)
Le citoyen dans la commune, les Suisses ne le font que pour le côté constituant, d'où la référence récurrente de la Suisse par rapport à Chorat. La constitution de 1793 va beaucoup plus loin et c'est d'ailleurs ce que proposent la Savoie et la Haute-Savoie dans leur projet local. C'est que les lois sont construites depuis les communes.

Donc ce sont les lois qui sont la pierre angulaire de notre société, de nos républiques, de nos démocraties ou pseudo-démocraties. D'ailleurs, regardez bien, écoutez bien les en face, la loi, la loi, la loi, la constitution, le décret, la loi, ils ne parlent que de ça en permanence. On l'a bien vu avec la tentative de faire rentrer le RIC avec le fameux projet article 89 du MCP qui s'est fait débouter à chaque fois en commission des lois.

Ah mais oui, mais non, mais face autre, c'est qu'une proposition, vous n'allez pas remettre en cause la représentativité, nanani, nanana. Ils ne parlent que de loi, en fait.

[Intervenant 4] (1:30:50 - 1:31:05)
En fait, la question, c'est de la cohésion. C'est la question de la cohésion des lois entre elles. C'est-à-dire qu'effectivement, si vous vous mettez à avoir une loi par territoire, en l'occurrence en France, que ce soit par département ou même par région, si vous avez un cadre législatif par région, on ne s'en sort plus, en fait.

[Intervenant 1] (1:31:05 - 1:31:28)
Non, non, non, mais non, mais non, mais non, pas du tout, parce qu'en fait, si on prend ce qui se passe, par exemple, moi, je spécialise aussi en droits comparés, en droits publics comparés, si vous savez comment ça se passe en Espagne ou en Italie, par exemple, vous avez les lois nationales et les lois régionales et tout est encadré, c'est-à-dire qu'ils peuvent avoir des lois locales, mais sur tel ou tel domaine, et pas sur tel ou tel autre.

[Intervenant 4] (1:31:28 - 1:31:31)
D'accord ? Oui, c'est une question de compétence, quoi, ok.

[Intervenant 1] (1:31:32 - 1:31:43)
Exactement, c'est une question de compétence et il y a un appel à beaucoup d'autonomie à ce niveau-là jusqu'aux Outre-mer. Il y a des choses, mais effectivement, il y a des choses qui sont complètement locales et c'est pas le national qui peut s'en occuper.

[Intervenant 4] (1:31:43 - 1:31:50)
Mais pour autant... Ça s'est élevé à l'heure actuelle, du coup, parce qu'effectivement, chaque échelon a son propre niveau de décision, que ce soit les régions, les départements, les villes...

[Intervenant 1] (1:31:51 - 1:33:09)
Mais pour autant, au même titre que les Suisses mettent cinq ans avant de voter sur un projet, pas forcément d'une loi, mais d'un projet quelconque, ou bien qu'ils ont le droit de modifier la Constitution dans un certain nombre de conditions assez encadrées, pourquoi ne pouvons-nous pas imaginer qu'en prenant notre temps... Parce que on peut participer à la construction de la loi sur un principe de lenteur, de tortue. C'est pour ça que, clairement, on apprend toujours la tortue.

Pourquoi ? Regardez ce qui se passe, par exemple, avec les lois sur la sécurité ou l'immigration. Nous avons le droit à une loi tous les ans depuis 20 ans.

C'est vrai. Eh bien, ça, c'est de la connerie. Eh bien, ça, c'est de la connerie.

Eh bien, le peuple a suffisamment de sagesse pour dire, bon, allez, on va déjà appliquer ce qui s'applique et nous allons prendre notre temps. Donnons-nous nos cinq ans, six ans, pourquoi pas dix ans, pour pondre une loi, et celle-là, ça sera la bonne, comme la loi de 1901 sur les associations, par exemple, ou la loi de 1881 sur la liberté d'expression et la presse. Des lois qui traverseront le temps et qu'on aura pris le temps de rédiger.

Mais ceux qui sont au pouvoir en ce moment ne prennent pas le temps, ils sont toujours dans l'urgence, ils sont dans le rythme BFM.

[Intervenant 4] (1:33:10 - 1:33:13)
Parce qu'ils dépendent du rythme électoral. Ils dépendent du rythme électoral.

[Intervenant 1] (1:33:14 - 1:34:26)
Mais à partir du moment où vous n'avez plus d'élection, parce que nous ne voulons plus d'élection, on n'en a pas besoin dans un système de démocratie directe. On peut prendre tout le temps qu'on veut pour pouvoir rédiger les choses comme il faut. Ensuite, deuxième chose, à partir du moment où l'alpha et l'oméga du citoyen, c'est la loi.

Ce n'est pas de diriger ou gérer le pays. Par contre, ce que nous voulons aujourd'hui et qui sera toujours valable demain, même en confiant les clés à du personnel permanent de haut fonctionnaire ou bien du personnel politique de passage, parce que c'est eux l'État technique. L'État, c'est trois définitions.

C'est la personne morale qui nous représente à l'international, c'est la personne technique administrative qu'on appelle en fait l'État profond, l'État administratif, c'est-à-dire les haut fonctionnaires et le personnel politique corrompus, machin, cooptés, comme tu voudras. Et la troisième version de l'État, c'est le peuple. C'est la sociologie, c'est nous en fait.

D'ailleurs, sans nous, il n'y a pas d'État. Le problème que nous avons aujourd'hui, ce n'est pas la personne morale version État 1. Ce n'est pas le peuple en lui-même, puisque c'est nous le peuple, l'État numéro 3.

Le problème, c'est que l'État, haut fonctionnaire et personnel politique, nous ne pouvons pas les virer.

[Intervenant 4] (1:34:26 - 1:34:29)
Si, c'est par définition, les élections peuvent changer.

[Intervenant 1] (1:34:29 - 1:34:32)
Mais non, mais non, c'est un mensonge ça.

[Intervenant 4] (1:34:33 - 1:34:37)
De base, on peut se proposer, n'importe qui peut se proposer dès l'instant.

[Intervenant 1] (1:34:37 - 1:34:43)
Oui, mais en théorie, et depuis quand, vous avez vu un changement depuis 50 ans, c'est les mêmes ?

[Intervenant 4] (1:34:43 - 1:34:57)
Je suis désolé, mais il suffit de voir que par exemple, il y a des formulaires CERFA qui existent qui permettent justement, moi-même, j'ai vu localement parlant, moi-même, voyez, en ce moment,

on propose même de participer aux élections pour devenir maire, j'invente rien. Oui, c'est possible.

[Intervenant 1] (1:34:58 - 1:35:01)
Et quelle différence vous voyez entre Sarkozy et Hollande ?

[Intervenant 4] (1:35:02 - 1:35:13)
Ah, mais personnellement, attention, je fais bien le distinguo entre qui a utilisé ça et la procédure en tant que telle. La procédure, elle existe. Après, c'est la question de savoir qui va l'utiliser.

Ça, c'est une autre histoire.

[Intervenant 1] (1:35:15 - 1:35:24)
Pour faire une élection, il faut de l'argent. L'argent, c'est les partis politiques qui, en plus, ont verrouillé le système pour être subventionnés tous les ans.

[Intervenant 4] (1:35:25 - 1:35:34)
On est obligé d'avoir un parti politique puisque, légalement parlant, on est obligé de créer un. On est obligé de passer par là pour avoir les droits et les subventions et tout ça, donc on n'a pas le choix.

[Intervenant 1] (1:35:34 - 1:35:54)
Oui, vous n'avez pas. Le seul qui a déjà fait ça il n'y a pas très longtemps, c'est Governatory et il a triché, enfin, il a bidouillé les histoires des élections d'Estatut pour avoir... Non, mais il est malin, mais il n'est pas dans cette logique-là, lui.

Mais je veux dire, il faut arrêter avec ça. C'est un mensonge, c'est un mirage, c'est une illusion.

[Intervenant 4] (1:35:54 - 1:35:56)
Écoutez, selon vous...

[Intervenant 1] (1:35:56 - 1:36:00)
J'en veux pour preuve l'abstention qui ne fait que grimper, les gens ont compris.

[Intervenant 4] (1:36:01 - 1:36:20)
Justement, l'abstention ne fait que grimper parce qu'il y a beaucoup de personnes qui se disent que leurs représentants... Déjà, au niveau des circos, il y a eu un découpage sous Mitterrand qui a fait que, du coup, la gauche a été avantagée et donc, derrière, il y en a beaucoup qui se sont sentis non écoutés. Mais en plus, derrière, il y en a de plus en plus qui se disent mais j'en ai ras-le-bol parce que je ne suis pas écouté par les politiques pour qui je vote.

Et donc, au final, l'abstention ne fait que grimper. Là-dessus, on est d'accord, oui.

[Intervenant 1] (1:36:21 - 1:36:23)
Est-ce que vous êtes gilet jaune ? Vous étiez là au Rempoint, gilet jaune ?

[Intervenant 4] (1:36:25 - 1:36:41)
Oui et non. Disons que j'ai été discuté de temps en temps avec eux, mais sans plus. Parce qu'effectivement, même si je partageais le fond du propos, derrière la forme, on va dire que parfois, ça posait beaucoup de questions sur la place de l'expertise et sur la place, on va dire, d'un certain nombre de charlatans qui les manipulaient comme des piens.

[Intervenant 1] (1:36:42 - 1:36:54)
Bon, ok, d'accord, c'est pas trop ma question. C'est ma question, c'est qu'en fait, le cœur de ça, c'est que nous ne voulons plus de représentants qui font ce qu'ils veulent et nous ne voulons plus de représentants au vœu de la démocratie directe, c'est tout.

[Intervenant 4] (1:36:54 - 1:36:57)
Ah, vous ne voulez plus de représentants du tout, ok, donc qui tranche, qui vote ?

[Intervenant 1] (1:36:57 - 1:37:00)
Non ! Attendez, représentants, pourquoi ?

[Intervenant 4] (1:37:01 - 1:37:11)
En fait... Justement, pour s'informer, pour fouiller les dossiers, pour trancher, pour voter, il faut bien qu'il tranche. A moins que vous ayez 80 millions de citoyens autour pour faire des référendums tous les 5 minutes.

[Intervenant 1] (1:37:13 - 1:37:14)
Apparemment, on n'est pas dans la même matrice.

[Intervenant 4] (1:37:15 - 1:38:44)
Ben, c'est la question de savoir qui décide. A un moment donné, soit vous partez du principe que ce sont des représentants qui décident, et par définition, ils sont, je ne sais plus, environ 500 ou 600 à peu près, en comptant les sénateurs. Donc, il y a le Parlement lui-même qui, de base, est élu pour ça, avec effectivement, on a encore vu des dernières mots législatives, et en plus, on va dire, la présidence finale, bref, on a un certain nombre de représentants qui, de base, sont censés être élus pour ça, pour PAM, pour prendre des décisions en notre nom à tous au quotidien, avec effectivement, pour l'un, le rôle des armées, pour l'autre, il est ministre, pour l'autre, il est sénateur, pour l'autre, il est député, bref, chacun a son échéance de décision. Il y a aussi des maires, il y a aussi des départements, il y a aussi des régions, bref, chacun avec son échéance de décision.

En l'occurrence, on est bien élu pour prendre des décisions de gestion au quotidien. C'est pour ça qu'ils sont là. Et de fait, effectivement, de façon électorale, c'est-à-dire tous les 5-6 ans, en fonction du cycle, on va pouvoir en changer ou pas, en fonction du coût de nos aspirations, peut-être des conneries qu'ils ont faits, mais en l'occurrence, on décide du coup de savoir quel projet on veut suivre et quelles personnes on veut suivre, pourquoi pas.

Mais en l'occurrence, effectivement, si du coup, vous vous séparez totalement des représentants, moi, je vais dire, OK, qui tranche ? Qui décide ? Parce que si vous avez pu, par exemple, comme au Parlement, 600 personnes qui décident, avec du coup, pourquoi pas, une assemblée qui se met tous ensemble, et puis boum, on tranche par la loi, si vous mettez 80 millions de citoyens autour d'une table, moi, je veux bien, mais dans ce cas-là, c'est un référendum, alors.

Et donc là, c'est la question de savoir, vous organisez quoi, des référendums tous les 5 minutes ? Parce qu'il faut remarquer qu'eux, par exemple, des amendements, ils envoient 1500 en l'espace d'une nuit. 1500 amendements d'une nuit.

Vous voyez, vous faire 1500 référendums en une nuit, ça va être compliqué.

[Intervenant 3] (1:38:45 - 1:39:20)

Donc c'est la question de savoir comment vous faites, quoi. Attendez, il faudrait éviter les tunnels. Et éviter aussi, attention à ne pas vous couper la porte mutuellement.

On se posait la question de l'utilité de tout ce qui a été voté. Après, vous voyez ici, c'était pas de faire, non plus, une démocratie directe. Pas de l'utilité.

Les supercités, surtout. OK. Après, ça, c'est un débat sur la démocratie directe.

Et là-dessus, je ne sais pas si vous avez déjà vu le documentaire, comment dire, l'interview d'Étienne Chouard. Je ne sais pas si vous êtes familier avec ses travaux, mais tous ces points-là, ils sont quand même évoqués.

[Intervenant 5] (1:39:21 - 1:39:22)
J'ai bien discuté avec lui, oui.

[Intervenant 3] (1:39:23 - 1:39:37)
OK. Bon. Je vous transférerai en message privé les ressources.

Après, du coup, le Space va se clôturer dans un quart d'heure. Donc, si on peut se recentrer sur l'Assemblée citoyenne locale de Carmeau et, du coup, le projet.

[Intervenant 1] (1:39:40 - 1:46:07)
Ça va répondre un petit peu à ce que vient de dire notre interlocuteur Fabrice, c'est qu'en fait, nous ne réfléchissons pas avec le système tel qu'il fonctionne à l'heure actuelle. On peut réfléchir à un autre mode de fonctionnement, Innovatracteur. On a une règle.

Ça ne sert à rien de se couper. Moi, je ne vous ai pas coupé. Donc, on réfléchit à une autre façon de s'organiser, une autre façon de fonctionner.

Il y a plusieurs types de décisions et pas un seul type de décision. Il y a la gestion quotidienne, c'est une chose. Il y a la votation des lois qui sont censées durer, non pas changer tous les quatre matins, qui sont une autre chose.

Nous, notre créneau, c'est que les lois qui encadrent notre société ne soient pas en train de bouger tous les quatre matins à cause des échanges en majorité de politique, d'élections et trucs. Il faut que ce soit des choses réfléchies où on prend le temps et ce sont les citoyens qui connaissent la vie. On a dit souvent que la société était en avance sur le personnel politique et les lois.

On l'a vu sur l'avortement, sur le mariage, sur ce que vous voudrez. Il y a plein de sujets de sociétaux où en fait, la classe politique est en retard sur la société. Pourquoi ?

Parce que ce n'est pas la société qui définit ses propres règles, alors que c'est elle qui vit en premier et en ligne de front les choses. Donc, il pourrait être logique que sur ce qui est du durable et du long terme, ce soit le peuple dans les communes qui définit ce qu'il veut et ensuite, il y a une grande synthèse. Alors là, on peut utiliser intelligemment les algorithmes, les intelligences artificielles, l'informatique, tout ce qu'on voudra.

Et là, ce n'est pas du tout biaisé et détourné à des intérêts privés, qui permet de faire une toute forme de synthèse. En 1793, ils n'avaient pas Internet. Comment ils ont fait lorsque la constitution montagnère leur a été proposée ?

Ils ont envoyé dans toutes les communes le même texte et ils ont demandé à chaque commune de se prononcer sur chaque article. Oui, non, oui, non, oui, non. Ils ont fait remonter tous les textes et ils ont fait une grande synthèse.

On ne va pas me dire que ça, ce n'est pas possible aujourd'hui en l'an 2025 avec tous les outils informatiques que nous avons. Même si à l'époque, ils étaient 30 à 40 millions quand aujourd'hui, on n'en est plus du double. C'est tout à fait possible et il ne faut pas confondre ça avec effectivement la gestion administrative générale, la gestion du quotidien.

Mais la gestion du quotidien, c'est autre chose que de pondre des lois ou des lois constitutionnelles qu'on ne change pas tous les quatre matins. Même si la constitution actuelle a été changée 24 fois en 60 ans, elle n'a pas été changée tous les ans, tous les six mois. Ce n'est pas vrai ça.

C'est un mensonge. C'est un leurre. C'est une tromperie de dire que on va faire des référendums tous les quatre matins.

C'est faux. D'ailleurs, les Suisses ne se référendent pas tous les quatre matins. Ils mettent cinq ans avant de se prononcer et ils n'ont que quatre sujets par an.

Donc tout ça peut s'encadrer. Par contre, sur la gestion quotidienne, je suis d'accord qu'on doit avoir non pas des représentants mais des mandatés, des gens que l'on va pouvoir mandater. Qu'est-ce que c'est qu'un vrai mandat ?

C'est quelqu'un qui, s'il ne fait mal le boulot ou ne respecte pas la volonté initiale, on le vire. Aujourd'hui, un élu qui ne fait pas ce qu'on lui demande, il restera tout le long de son mandat et avec tous les bidouillages qu'il voudra faire, les manipulations qu'il voudra faire, il sera réélu. Et il sera réélu avec une minorité.

N'oublions pas que nous avons un président de la République qui, il y a deux fois de suite, a été élu avec un premier tour à 17% des inscrits. C'est normal ça ? Non.

Ça doit cesser. Nous devons avoir un autre mode de fonctionnement et justement, l'Assemblée citoyenne locale de Carmaux invite à réfléchir, à sortir de cette foutue matrice, pour rester poli, et à définir un nouveau système. Et les mouvements citoyens, les circonstances citoyennes, les outils comme démocratie, les mouvements démocrates pour les mairies démocrates, etc., le RIC, le coalition citoyenne, tous ces mouvements qui existent, ils sont très nombreux. Ils ont déjà commencé le travail de réflexion. Simplement, il faut que ça soit organisé pour qu'on arrive à rassembler tous ces éléments, faire une grande synthèse générale. Nous, un des travaux, par exemple, j'avais oublié ça au passage tout à l'heure parce qu'il y avait eu beaucoup de choses à ce qui est passé, un des travaux estivaux et qu'on va faire aussi à la rentrée, nous allons aller dans les archives départementales du Tarn pour voir les cahiers d'exigence du grand...

enfin les cahiers de doléances, enfin les cahiers. J'aime pas dire le mot doléances parce que doléances c'est quand il y avait un roi. Le roi c'est nous, c'est nous le souverain.

Donc on doit plus dire cahiers de doléances, on doit dire cahiers tout court ou cahiers d'exigence. Bref, les cahiers du grand débat, qui dans le Tarn, on a la chance n'ont pas disparu. Nous allons aller voir ce qui s'était demandé par les populations de Carmaux.

Alors ce qui est dégueulasse, c'est qu'il va falloir qu'on note tout à la main, parce qu'on n'a pas

le droit de faire de photos ni de copies, ni de sorties PDF, ni quoi que ce soit. Bon, écoute, c'est bon jeu, c'est pas grave, on va passer du temps c'est sympa, on va passer du temps physiquement, et on va recopier. On va savoir ce que les gens ont voulu en 2019.

Et ça va nous servir de base, de travail pour ce qu'on doit faire à Carmaux. Voilà. Donc, du travail on en a, on a de quoi faire, et il y a suffisamment de matière.

Et si les gens se sont manifestés en 2019 en tombant un peu dans le piège de notre président, comme il y a eu les cahiers de doléances en 1789, qui ont abouti plus ou moins à certaines choses, et voire beaucoup ont fini en choublant, eh ben on a de la matière, on peut travailler là-dessus. Mais on doit changer complètement de logiciel, on doit changer complètement de façon de regarder les choses. On doit arrêter d'être délégué, et lire, et remettre à demain, et en faisant confiance, Philippe Pascot, qui sort de l'hôpital, et j'espère qu'il pourra nous faire sa vidéo, sinon on fera un extrait de toutes ses interventions, démontre suffisamment toute cette corruption des élus, c'est pas tous majoritairement, mais c'est un trop grand nombre.

On a le gouvernement qui est quand même, avec très grande majorité, repris de justice, convoqué, etc., etc., ou même condamné, et en plus tous des millionnaires ou des milliardaires au passage. Donc ça doit cesser, ça. On doit remettre les pendules à l'heure.

Le peuple, c'est celui qui fournit la richesse économique.

[Intervenant 4] (1:46:07 - 1:46:24)
Est-ce que je peux vous répondre, en vitesse, avant que ça ferme ? Je crois qu'il y a une chose que vous avez totalement oublié de mentionner en cours de route, qui est la question, on va dire, du pourquoi le mandat opératif a justement, n'a pas été mis en place à la base. Une question d'efficacité.

Tu m'expliques ?

[Intervenant 5] (1:46:24 - 1:46:25)
Non, non, mais c'est pas ça.

[Intervenant 4] (1:46:26 - 1:47:17)
Imaginez que vous donniez le mandat à un élu. Je sais pas, ça peut être un maire, ça peut être n'importe qui. Vous donnez le mandat à quelqu'un pour qu'un projet se fasse.

Et, en creusant le dossier, au bout d'environ un mois, deux mois, trois mois, la personne que vous avez mandatée se rend compte que non seulement c'est paradoxal, mais en plus c'est infaisable, et de trois, ça contrevient aux lois de la science et de la physique. Précisément, pas de la science en tant que telle, parce que la science n'est pas une loi, mais à la physique et à la chimie. Autrement dit, c'est strictement infaisable et même paradoxal avec un certain nombre d'enjeux auxquels on peut pas répondre aussi facilement.

Donc, ça veut dire quoi ? Il va falloir prendre des décisions qui vont aller à l'encontre du peuple. Pourtant, c'est pour son bien.

J'ai été confronté récemment à un défi de ce type. Je peux vous demander, vous poser la question, comment on fait ?

[Intervenant 1] (1:47:17 - 1:47:18)
Le mandat impératif, c'est pas ça.

[Intervenant 4] (1:47:21 - 1:48:26)
En l'occurrence, le mandat impératif, c'est, on vous donne un mandat, vous devez absolument respecter le mandat qu'on vous donne, sinon vous êtes dehors. Autrement dit, vous devez respecter les objectifs et le pourquoi vous le faites. Et en l'occurrence, si l'intention en tant que telle ne peut pas exactement être pile poil, voire même carrément à l'encontre de ce pourquoi, enfin plutôt, de ce que vous allez devoir faire au final pour pouvoir répondre aux lois de la physique et de la chimie, autrement dit aux lois de la nature, là, on rentre en contradiction.

Donc, à mon avis, j'ai envie de vous dire, je suis d'accord, effectivement, qu'on aura le bol de la corruption, on aura le bol des menteurs, on aura le bol de ceux qui nous manipulent. Je suis le premier à le dire. Mais la question, c'est que derrière, une fois ça dit, lorsque vous êtes devant un problème à résoudre, et que là, vous rentrez en contradiction avec même certains paradoxes, et que là, vous vous demandez, mais comment on fait ?

Je peux vous assurer que lorsque vous savez ce qu'il faut réellement faire, mais que la population refuse de le faire parce qu'elle est convaincue d'autre chose, par je ne sais quel charlatan, là, vous êtes bien dans la merde. Vous êtes trop radical dans votre analyse. Posez-vous la question de comment on fait.

[Intervenant 1] (1:48:27 - 1:51:04)
Parce que vous connaissez très mal le mandat impératif et le mandat révocatoire en disant deux choses pareilles. Je vous invite à contacter... Je connais peut-être...

Je vous réponds. Le mandat impératif, ce n'est pas ça. C'est partiellement ça.

Le mandat impératif, c'est effectivement, on donne une mission à quelqu'un, et il doit rendre compte, il fait le truc, et s'il rencontre un obstacle, comme vous le dites, là où il est révocable, il n'est pas viré parce qu'il ne respecte pas le mandat impératif, il est révoqué parce qu'il ne rend pas compte. Par exemple, nos amis gilets jaunes constituants du Europoix ainsi que de l'Artois et ceux de Wallonie, qui seront partenaires du 29 mai, utilisent le mandat impératif régulièrement. Comment ça fonctionne ?

J'ai un mandat impératif, je suis mandaté pour faire ceci, pour faire cela. Si jamais ça merde, ou que j'ai un obstacle, je rentre à la maison, et je dis j'ai pas pu remplir le mandat impératif pour telle et telle raison. OK, on te donne un autre mandat impératif.

Et par contre, on est assis sur un siège éjectable avec le mandat révocatoire. Et qu'est-ce que c'est que le mandat révocatoire ? C'est le mec qui fait le truc parce qu'il en a bien envie, et qui se fait son état de conscience parce que la nature lui oblige à faire des choses aussi cela.

Ça, c'est pas sa mission. On ne veut pas de gens qui prennent des décisions individuelles et personnelles alors que le collectif lui a donné mission. OK, le mandat peut faillir.

Effectivement, il est face à des contradictions. OK, c'est pas grave, il rentre à la maison, il rend compte au local de ce qu'il a eu en obstacle dans sa mission à un échelon supérieur municipal, départemental, régional ou assemblée nationale. Et, ce dont on peut lui reprocher surtout, c'est de ne pas avoir rendu compte et de ne pas avoir fait quoi que ce soit de suite.

Et d'avoir pris une initiative personnelle et là, il est en violation au mandat impératif. Quelqu'un qui n'en fait qu'à sa tête alors que le mandat impératif le met dans un obstacle, c'est quelqu'un qui retourne dans la matrice actuelle. Par contre, s'il fait le bon job, il rentre à la maison, il dit

bah écoutez, vous m'avez demandé ça, j'ai rencontré tel et tel problème, qu'est-ce qu'on fait ?

Bon bah c'est pas grave, tiens, t'as bien fait ton job, allez hop, on te garde, tu retournes et on change les règles. Et c'est ça le travail de l'intelligence collective. Par contre, on doit pouvoir le virer parce qu'il ne fait pas le job.

C'est qu'est-ce que c'est de ne pas le job ? Un, il ne va même pas proposer le mandat impératif. Deux, il ne va même pas rendre compte qu'il a rencontré un problème.

Et il fait son truc comme il en a envie. Bah non, ça il dégage. Et c'est ça le mandat impératif.

Mais c'est méconnaître ce que c'est que le mandat impératif et le mandat révocatoire.

[Intervenant 4] (1:51:04 - 1:51:13)
Il faut le définir juridiquement, alors il faut que ce soit écrit noir sur blanc, parce que pour l'instant, dans le thème du mandat impératif, c'était plutôt en gros tu fais ce qu'on te demande et point barre.

[Intervenant 1] (1:51:14 - 1:52:15)
Et bah c'est parce qu'il y a une très mauvaise définition et qu'on est encore à l'état expérimental. Mais à Carmaux, on a quand même des juristes, dont moi, qui travaillons sur ce genre de précisions. Et c'est un débat.

D'ailleurs, quand je discute avec mes amis gilets jaunes constituants, notamment de leur poids, je leur dis les gars, attention, c'est pas que le mandat impératif, c'est aussi le mandat révocatoire. Au sein de l'Association pour une Constituante, du vieux monsieur André Bellon, qui est un très bon ami, et qui est élu pour l'élection constituante, je lui fais, non André, pas d'élection constituante. Oui pour le vote sur le suffrage universel, mais pas l'élection.

Donc on n'est pas totalement d'accord sur tout. Mais il parle du mandat impératif, et il l'avait invoqué, ce que vous voulez dire sur le mandat impératif. Et moi, ouais, mais le mandat impératif, tu sais, en fait, si le mec, il se retrouve dans une situation, je lui fais, mais alors André, c'est pas grave.

Il rentre à la maison, il rend le compte, et puis on lui donne un autre mandat. Mais c'est pas lui tout seul pour sa pomme qu'il décide. Parce que ça, c'est l'ouverture à la corruption.

Donc la question, c'est de pouvoir virer, ou de stopper ceux à qui on a donné du pouvoir.

[Intervenant 4] (1:52:16 - 1:52:27)
Et quand on leur donne trop de pouvoir, ils font ce qu'ils veulent. Parce qu'effectivement, s'il n'y a pas de temps et que les personnes en face refusent de vous écouter, vous aurez beau faire tous les retours que vous voudrez, vous pourrez restrictement y faire, vous serez piégés, mal liés.

[Intervenant 1] (1:52:28 - 1:53:11)
Et bien ça dépend du contrat qu'on lui pose. Et un mandat impératif, c'est un contrat juridique. Si vous ne remplissez pas la mission, et si vous faites mal votre mission, effectivement, vous êtes viré.

Mais pas parce que vous n'avez pas pu le faire parce que le mandat était incohérent. Parce que vous n'avez pas fait votre job comme il le fallait. Vous n'avez pas fait le job lui-même.

Aujourd'hui, un élu, il n'est pas obligé d'être présent, on le voit avec tous ces députés qui encaissent le pognon et qui ne viennent jamais. Aujourd'hui, un mandat libre, c'est le contraire du mandat impératif, c'est le mec qui fait ce qu'il veut, il n'a aucun compte à rendre, c'est un CDD, avec autant de patrons qu'il y a de personnes qui ont voté lors de l'élection, et qui n'a absolument aucune obligation si ce n'est d'encaisser le pognon. C'est tout.

[Intervenant 4] (1:53:11 - 1:53:21)
Par contre, je veux dire, s'ils ne viennent jamais, je suis désolé, ils n'ont pas le droit de l'ubiquité. Ils ne peuvent pas être et en commission, et dans l'émissaire de la Somme nationale, et sur le terrain. Ce que je vous rappelle, les députés doivent être au moins à trois endroits différents.

[Intervenant 3] (1:53:22 - 1:53:24)
Mais regardez... Attendez, attendez.

[Intervenant 2] (1:53:25 - 1:55:54)
Excusez-moi, on va arrêter le pique-ponche, parce que de toute façon, de mon point de vue, il me semble plutôt improductif, puisque c'est d'ailleurs assez intéressant, ça met en image ce que j'expliquais tout à l'heure, la nécessité de déplacer la fameuse fenêtre d'Overton, dans le sens où, pour ceux qui considèrent que c'est une utopie de penser que les citoyens puissent décider collectivement, à travers une intelligence collective, une organisation systémique démocratique, il est difficile d'accepter le principe tant que le cheminement ne s'est pas fait. Et on y est vraiment confrontés.

C'est-à-dire que nous sommes confrontés à des personnes qui ne voient que des problématiques, là où nous, nous constatons que la problématique existe d'une autre manière dans le système que nous vivons, et nous recherchons des solutions. Ces personnes vont préférer voir des problématiques aux solutions apportées plutôt que de constater que s'il y a une problématique dans le système actuel, il faut justement accepter de nouvelles solutions, repenser son mode de penser. C'est compliqué, c'est difficile, on y est confrontés, on a plutôt l'habitude, et comme là on arrive au bout de ces deux heures de space, je me permets, j'en suis navré parce que c'est mon rôle, mais d'interrompre cet échange parce que malheureusement il ne fait plus avancer les débats.

Merci en tout cas pour justement ces échanges, ça a été très intéressant, ça a permis de voir qu'il y a encore effectivement beaucoup de travail pour s'entendre, se comprendre et travailler tous ensemble. Je vais me permettre tout de suite de préciser que la semaine prochaine, mercredi prochain, nous aurons Renaud Halkier et Baptiste Sanjuan pour un space encore une fois de la MDF, donc quatrième volet des spaces de démocratie directe pour l'Association des mairies démocrates de France, avec justement les listes démocrates à Bordeaux et Montpellier à travers ces deux intervenants. Et puis on va chercher à repositionner le plus rapidement possible le space qui était prévu mercredi dernier avec Paul-Antoine Martin et Marc Chinal sur le Burnout, Perversion ou Optimisation qui a dû malheureusement être annulé pour des raisons techniques.

Je vais laisser la parole bien entendu à Hugues et Marc pour clôturer ce space. Merci Marc pour ton animation, un grand merci. Et merci à Hugues pour la présentation de tout le travail que vous faites collectivement avec les assemblées citoyennes locales de Carmeau et je vous invite tous à une part partager le space et deuxièmement partager les ressources pour continuer les échanges, les débats et être actifs et participatifs.

Je vous en prie Marc et Hugues, je vous laisse le mot de la fin pour clôturer ce space.

[Intervenant 3] (1:55:57 - 1:56:04)
De mon côté, je n'aurai pas d'autre intervention à faire donc je laisse Hugues conclure. Merci en tout cas.

[Intervenant 1] (1:56:05 - 1:57:27)
Oui donc c'est passé très vite, c'était très plaisant, effectivement on se fait vite tomber dans le piège des débats à Ping-Pong. Il y a eu effectivement, je confirme, beaucoup de travail encore pédagogique et ça rejoint je pense à la question que Marc avait posée. À Carmeau, je pense qu'on aura forcément ce genre d'échanges et de rencontres et d'obstacles mais je suis confiant, nous sommes confiants à Carmeau, on sait qu'il y a un souffle, une attente générale dans le pays et ça serait super que cette ville chargée de symboles avec Jean Jaurès et le côté démocratie et pacifisme, etc., et plus tous les soutiens que nous avons acquis puissent donner figure. D'ailleurs au passage, on a un des rares sénateurs qui a voté non au traité de Lisbonne qui a failli être présent, peut-être qu'au dernier moment il nous fera la présence, et qui envisage de nous présenter une petite vidéo pour dire pourquoi il a dit non au traité de Lisbonne. Donc vous voyez, ça va très très loin dans les soutiens et on est très contents. Merci pour cette prise de parole, j'espère que ça va se diffuser pour que on puisse le faire savoir au maximum, et on ne manquera pas donc de mettre en téléchargement le projet de Carmeau sur les sites de Légacia et de l'ACL Carmeau comme vous l'avez suggéré.

Voilà, merci, bonne soirée.

[Intervenant 2] (1:57:27 - 1:57:56)
Merci Hugues, et puis bien entendu, nous continuerons les échanges sur The Future Space, puisque les assemblées citoyennes locales qui font partie intégrante du processus de démocratie directe à travers notre compte, à travers l'AMDF et tout ce que l'on entreprend collectivement, nous serons amenés à rééchanger sur The Future Space. Merci Hugues, merci encore énormément Marc, merci à Fabrice d'être intervenu, merci aux auditeurs, et je vous dis à la semaine prochaine. Merci à tous, au revoir.